

Rapport annuel 2014 du S.P.E.D

(Service Public d'Elimination des Déchets)



SOMMAIRE

I.	LES INDICATEURS TECHNIQUES	4
A.	LE TERRITOIRE DESSERVI.....	4
1)	Le périmètre	4
2)	La compétence.....	4
3)	L'organisation du service	5
4)	Les modalités d'exploitation	6
5)	Faits marquants de l'année 2014	9
B.	LA GESTION DU PARC DE CONTENANTS : des contenants adaptés à chaque type de déchet.....	9
1)	Les bacs roulants	9
2)	Les corbeilles de propreté urbaine (CPU)	11
3)	Les bornes d'apport volontaire pour le verre (BAV)	13
4)	Les composteurs domestiques	14
C.	LA COLLECTE	14
1)	La collecte des déchets provenant des ménages.....	14
2)	La collecte des déchets ne provenant pas des ménages, mais pris en charge par le service public.....	21
3)	Observations sur la qualité et sécurité des prestations de collecte des déchets.....	21
D.	LE TRAITEMENT	23
	Le centre de tri Cycléa	25
E.	LES RELATIONS AVEC LES USAGERS – LE NUMERO VERT DU TCO.....	26
F.	PROMOUVOIR LE TRI ET LA PREVENTION DES DECHETS.....	27
1)	Promotion d'une meilleure gestion des déchets en habitat collectif social dans le cadre de nouvelles constructions.....	28
2)	Promotion d'une meilleure gestion des déchets auprès des acteurs de demain : les appels à projets environnement du TCO	28
3)	Promotion de la réduction des déchets	29
G.	LES AUTRES MISSIONS DE LA DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT.....	31
1)	La collecte des corbeilles de propreté urbaine	31
2)	L'enlèvement et le traitement des épaves de véhicules.....	31
3)	La prévention et la lutte contre les dépôts sauvages	32
4)	La lutte contre l'errance animale.....	34
H.	INVESTISSEMENT	35
I.	Synthèse des indicateurs techniques 2003-2014	36
II.	LES INDICATEURS FINANCIERS.....	37
A.	Dépenses d'investissement du service	37
B.	Dépenses de fonctionnement du service.....	39
C.	Modalités de financement.....	41
III.	PERSPECTIVES.....	42
	ANNEXE 1 : DETAIL DE LA GESTION DU PARC DE CONTENANTS	43
	Les bacs roulants – fourniture et livraison	43
	ANNEXE 1 - suite : DETAIL DE LA GESTION DU PARC DE CONTENANTS ...	44
	Les bacs roulants – fourniture et livraison	44
	Evolution depuis 2007.....	44
	Les bacs roulants – maintenance	45

Les bacs roulants – Interventions 2014	46
(livraisons / opérations de Maintenance / réparations / retraits.....	46
Les composteurs domestiques - fourniture et livraison en 2014.....	47
.....	47
ANNEXE 2 : TONNAGES COLLECTES EN PORTE-A-PORTE.....	48
Les ordures ménagères résiduelles	48
Les emballages recyclables et papiers.....	49
Les déchets végétaux.....	50
Les encombrants.....	51
ANNEXE 3 : TONNAGES COLLECTES EN APPORT VOLONTAIRE.....	52
Les emballages en verre	52
ANNEXE 4 : APPORTS VOLONTAIRES EN DECHETERIES.....	53
Filières de valorisation	53
Les apports en déchèteries.....	54
La fréquentation des déchèteries	56
.....	56
ANNEXE 6 : LA COLLECTE ET L'ELIMINATION DES EPAVES DE VEHICULES.....	57
ANNEXE 7 : LA LUTTE CONTRE LES DEPOTS SAUVAGES.....	58
ANNEXE 8 : LA LUTTE CONTRE L'ERRANCE ANIMALE	59

DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT

La loi Barnier en date du 2 février 1995, relative au renforcement de la protection de l'environnement, met l'accent sur la transparence et l'information des usagers. Dans cette optique, la loi précise que chaque Président d'un établissement public de coopération intercommunale doit présenter « un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers ». Ce rapport doit ensuite faire l'objet d'une validation par chaque conseil municipal des communes membres de la Communauté d'Agglomération.

Dans ce cadre, le Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement a publié un décret (n° 2000-404 du 11 mai 2000) qui définit le contenu de ce rapport.

Ainsi, conformément à la réglementation en vigueur, le présent rapport reprend dans une première partie les indicateurs techniques. Seront mis en évidence les indicateurs relatifs à la pré collecte et à la collecte, mais également les autres missions menées par le TCO en faveur de la protection de l'environnement.. La seconde partie mettra en relief les indicateurs financiers, et enfin, la troisième partie, les perspectives d'évolution. A noter par ailleurs que la compétence traitement des déchets ayant été transférée en 2014 au Syndicat Mixte de Traitement des Déchets ILEVA, ne sera plus traitée dans le cadre du SPED 2014 du TCO.

I. LES INDICATEURS TECHNIQUES

A. LE TERRITOIRE DESSERVI

1) Le périmètre

Depuis le 1^{er} janvier 2002, date de sa création, la Communauté d'Agglomération du Territoire de la Côte Ouest est en charge de « l'élimination des déchets des ménages et assimilés ».

En 2014, le TCO a géré les déchets ménagers et assimilés des 5 communes qui le composent : les communes de La Possession, Le Port, Saint-Paul, Trois-Bassins et Saint-Leu, qui représentent 214 106 habitants.

2) La compétence

La Direction de l'Environnement de la Communauté d'Agglomération assure la mise en œuvre de la compétence en matière de collecte des déchets ménagers et assimilés, à travers :

- la gestion de la pré-collecte correspondant à la fourniture et la maintenance des contenants à déchets (bacs hermétiques roulants, bornes d'apport volontaire, composteurs domestiques...),
- la gestion des collectes proposées aux usagers : ordures ménagères résiduelles, emballages et papiers recyclables, verre, déchets végétaux, encombrants...,
- le tri et la valorisation des déchets recyclables,
- l'exploitation et la mise en place du réseau de déchèteries et centres de propreté,
- le développement des actions de prévention et tri des déchets.

La Direction de l'Environnement exerce également les compétences de lutte contre les dépôts sauvages et l'errance animale, l'enlèvement et le traitement des épaves automobiles.

NB : Sur les sujets environnementaux autres que « déchets », la Direction est également compétente pour la lutte contre les pollutions sonores, la pollution de l'air, ainsi que pour le soutien aux actions de maîtrise de la demande en énergie.

3) L'organisation du service

Sur le terrain, le service public de collecte des déchets ménagers et assimilés est effectué selon deux modes (hormis cirque de Mafate) :

- la collecte en porte-à-porte et en points de regroupements permettant d'assurer la desserte des foyers résidant sur des voiries non praticables par les engins de collecte (pente trop forte, absence d'aire de retournement en fin de voie, gabarit inadapté, revêtement inadapté, absent ou dégradé....),

- l'apport volontaire, par le biais des déchèteries/centres de propreté ou des bornes d'apport volontaire pour le verre.

Le service de collecte en porte-à-porte et en point de regroupement était assuré par trois prestataires privés, Véolia Propreté, STAR et SEPUR jusqu'au 01^{er} août 2014, et depuis est effectué par NICOLLIN OI et HCE.

De plus le TCO assure également la collecte des corbeilles de propreté urbaine.

Il existe 5 flux de déchets (hors flux déchèteries) :

- les ordures ménagères résiduelles (OMR),
- les emballages recyclables en papier/carton, plastique et métal, et les journaux magazines (EMR), dont les collectes ont débuté en 1999 sur les communes du Port et de La Possession et totalement mises en place sur les 5 communes membres fin 2004,
- le verre,
- les déchets végétaux (DV),
- et les encombrants (ENC).

L'organisation simplifiée du service de collecte est donnée ci-après :

Flux	Fréquences de collecte jusqu'au 31/07/14	Fréquences de collecte depuis le 01/08/2014
Ordures ménagères	2 fois par semaine	2 fois par semaine en zones denses ou touristiques et maintien de la C2 sur les centres villes et les grands ensembles 1 fois par semaine partout ailleurs
Emballages et papiers	1 fois par semaine	1 fois tous les 15 jours
Déchets végétaux	Entre 1 et 2 fois par semaine	2 fois par mois en été et 1 fois par mois en hiver sauf au Port 1 fois par mois toute l'année Collecte 5 ^{ème} semaine
Encombrants	Entre 1 fois par semaine et 2 fois par mois	1 fois par mois sauf au Port 1 fois tous les 15 jours Collecte 5 ^{ème} semaine
Verre	2 fois par mois	1 fois tous les 15 jours

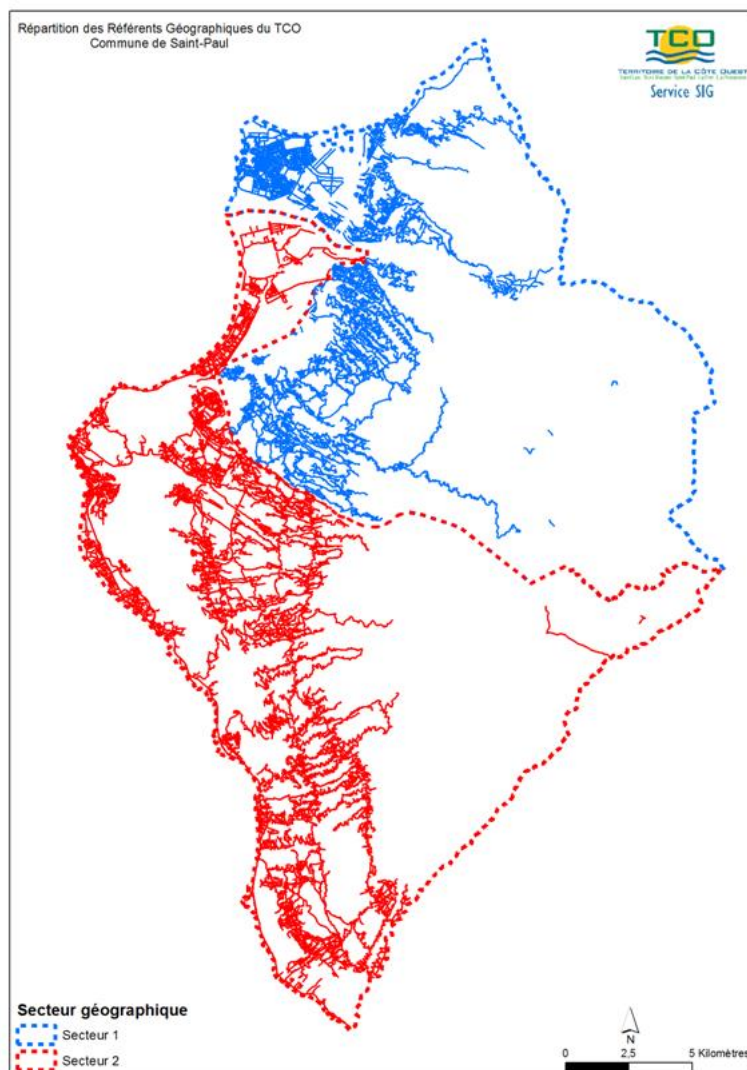
4) Les modalités d'exploitation

La dotation de bacs pour la collecte des ordures ménagères et des emballages ménagers recyclables, la fourniture de bornes d'apport volontaire pour le verre et la fourniture de composteurs individuels sont assurés par le biais de marchés publics de fournitures.

	Type de fourniture	Zone géographique	Prestataire de service
1	Conteneurs pour ordures ménagères et emballages recyclables	Ensemble des communes du TCO	OTTO
2	Bornes à verre et bornes enterrées	Ensemble des communes du TCO	LRVP
3	Composteurs individuels	Ensemble des communes du TCO	LRVP puis VERLEO
4	Corbeilles de propreté urbaine	Ensemble des communes du TCO	Bourbon Equipement Collectivités (BEC)

Les collectes des déchets ménagers et assimilés sont assurées par différents prestataires de services selon la répartition géographique suivante :

	Type de collecte	Zone géographique	Prestataire de services jusqu'au 31/07/14	Prestataire de services depuis le 01/08/14
1	Collecte des déchets ménagers et des emballages recyclables ménagers	Commune de La Possession (Zone 1)	SEPUR	NICOLLIN OI
2		Commune du Port (Zone 1)	VEOLIA PROPRETE	NICOLLIN OI
3		Commune de Saint Paul (Zones 1 et 2)	VEOLIA PROPRETE	NICOLLIN OI
4		Communes de Trois Bassins et de Saint Leu (Zone 2)	VEOLIA PROPRETE	NICOLLIN OI
5	Collecte des déchets végétaux et encombrants	Commune de La Possession (Zone 1)	SEPUR	HCE
6	Collecte des déchets végétaux et encombrants	Commune du Port (Zone 1)	VEOLIA PROPRETE	HCE
7		Commune de Saint Paul – Zone Nord (Zone 1)	STAR	HCE
8		Commune de Saint Paul – Zone Sud (Zone 2)	STAR	NICOLLIN OI
9		Communes de Trois Bassins et Saint-Leu (Zone 2)	STAR	NICOLLIN OI
10	Collecte du verre en colonne	Communes de Saint-Leu, Trois Bassins, La Possession et le Port	STAR	NICOLLIN OI
11		Commune de Saint-Paul	VEOLIA PROPRETE	NICOLLIN OI



Bien que la compétence traitement des déchets ait été transférée en début d'année au Syndicat Mixte de Traitement des Déchets ILEVA (transfert de la gestion de la station de transit du Port, de la station de compostage du Port et des plate-formes de broyage de Cambaie et de Saint Leu), le TCO a continué d'assurer la gestion du Centre de Tri via une délégation de service public confiée à la SEM CYCLEA depuis le 01^{er} janvier 2013.

Par ailleurs, l'exploitation des déchèteries et centres de propreté, de même que celle de la fourrière animale intercommunale, ont été renouvelées à la SEM Cycléa depuis le 1^{er} janvier 2012. CYCLEA s'est également vu confier la gestion du marché de communication au 1^{er} janvier 2013.

La collecte des dépôts sauvages a été confiée à la société STAR depuis 2007.

Enfin, la collecte des corbeilles de propreté urbaine, jusqu'à présent effectuée par une régie, est réalisée depuis février 2014 par NICOLLIN REUNION.

5) Faits marquants de l'année 2014

L'année 2014 a été marquée par les événements suivants :

- La création du syndicat mixte de traitement des déchets des régions sud et ouest de l'île (SMTD - ILEVA), avec ses cinq membres fondateurs : la CIVIS, la CASUD, le TCO, la Région et le Département. ILEVA, outre la gestion mutualisée des moyens de traitement, devra permettre la création d'un nouvel équipement de traitement plus vertueux favorisant la valorisation des déchets avant enfouissement (multi filières) pour ce vaste territoire
- Les collectes supplémentaires engendrées par le passage du cyclone BEJISA en janvier 2014 avec 18 000 T de déchets verts collectés en 7 semaines pour un montant de 3,34 M€
- La mise en œuvre de la nouvelle stratégie de collecte des déchets ménagers et assimilés en août 2014 : une diminution des fréquences de collecte et le développement de la responsabilisation de l'utilisateur : « le changement gagnant »
- L'externalisation de la collecte des corbeilles de propreté urbaine en février 2014
- La grève à NICOLLIN OI, prestataire de collecte, du 24 au 27 octobre 2014

B. LA GESTION DU PARC DE CONTENANTS : des contenants adaptés à chaque type de déchet

1) Les bacs roulants

Le TCO propose aux particuliers et professionnels desservis par les circuits de collecte, les prestations de fourniture, livraison et maintenance de bacs roulants (premières dotations, remplacements liés au vieillissement du parc et incivilités, réparation de couvercle / roues / ...), dont le volume est fonction de la taille du ménage. Cette prestation est assurée par la société OTTO depuis le 1^{er} avril 2007 (01 juillet 2011 pour la maintenance).

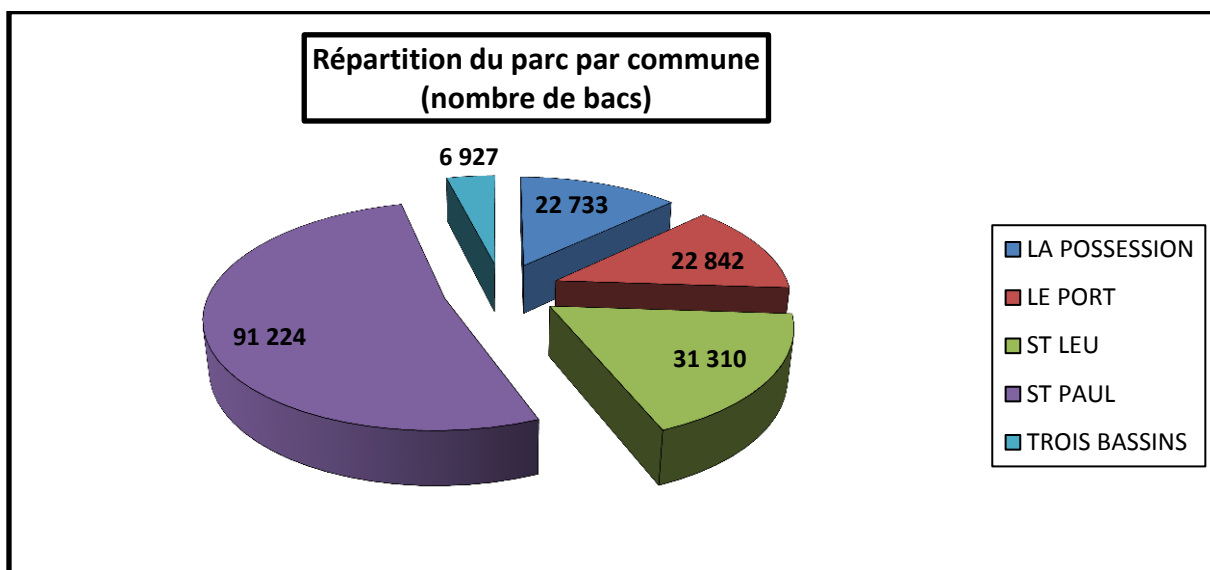
Les coloris de bacs d'ordures ménagères résiduelles diffèrent selon les communes et sont hérités des anciennes intercommunalités (CIVIS et CCCO) :

- bleu pour les communes de Saint-Paul, Saint-Leu et Trois-Bassins,
- vert pour les communes du Port et de La Possession.

Cependant, afin d'homogénéiser la couleur de ces bacs, le TCO procède, depuis 2011 et en accord avec les élus, au remplacement des bacs verts par des bacs bleus sur les communes du Port et de La Possession.

Les bacs roulants dédiés aux emballages recyclables sont de couleur identique (cuve verte, couvercle jaune).

A la fin 2014, le parc total de bacs roulants mis à disposition des habitants du TCO représente **175 036 unités**, dont 94 917 bacs d'ordures ménagères (53%) et 80 119 bacs d'emballages recyclables (43%).



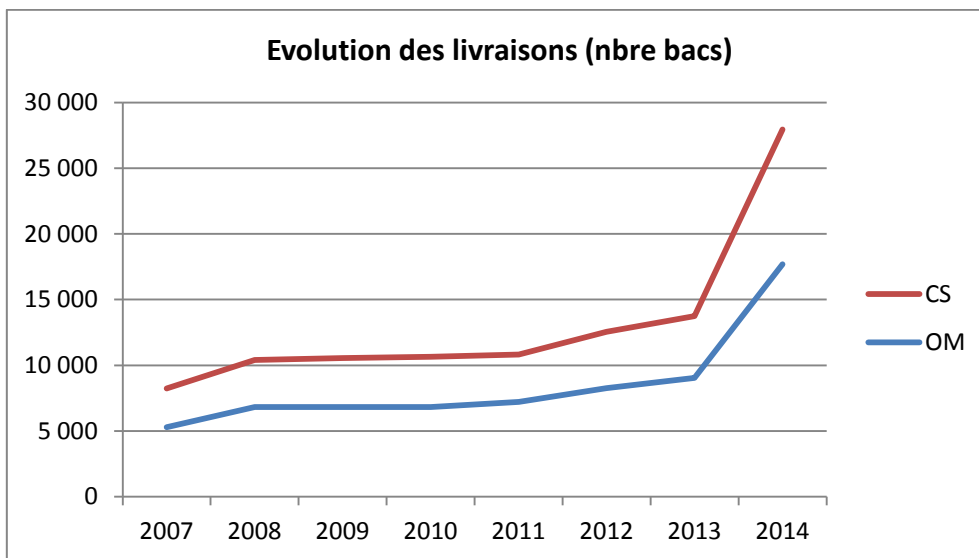
L'année 2014 a connu une forte progression :

- du parc : près de 11% en nombre et 17% en volume
- des interventions (+61%) par rapport à 2013

Comparatif des interventions entre 2013 et 2014

Type OS	Total général 2014	Total général 2013	variation
ENTRETIEN	2 784	2 639	5,5%
LIVRAISON	19 858	8 815	125,3%
MAINTENANCE	8 085	7 667	5,5%
RETRAIT	182		
Total général	30 909	19 121	61,6%

Cette forte progression est essentiellement due à l'augmentation des livraisons pour les nouveaux habitants et les changement de volume du fait du nouveau rythme de collecte (+125%).



En effet, l'année 2014 a été marquée par la mise en œuvre de la stratégie « changement gagnant » depuis le mois de juillet afin d'accompagner le changement des fréquences de collecte en août 2014 (diminution par 2). Pour ce faire les règles de dotations des usagers en bacs roulants ont été revues en 2014 comme suit :

- 120L → ~~1 à 4 personnes~~ → modèle supprimé
- 140L → ~~5 personnes~~ → 1 à 3 personnes
- 180L → ~~6 à 7 personnes~~ → 4 à 5 personnes
- 240L → ~~8 à 9 personnes~~ → 6 à 7 personnes
- 360L → ~~10 personnes et +~~ → 8 personnes et +

Les réparations de bacs roulants sont quasiment au même niveau qu'en 2013 (2784 éléments en 2014 / 2639 éléments en 2013).

Le taux de casse (remplacement de bacs HS, volés, brûlés, tombés benne) est également resté stable par rapport à 2013.

2) Les corbeilles de propreté urbaine (CPU)

- **La fourniture des CPU :**

Cette prestation est assurée par la société Bourbon Equipement Collectivités.

Deux types de corbeilles sont proposés :

- Lot 1 : corbeille avec habillage bois (type porte-sac) – depuis le 07/09/2009
- Lot 2 : corbeille avec habillage métallique (type porte-sac) – depuis le 10/09/2010

Le renouvellement du parc de corbeilles de propreté urbaine installées sur l'ensemble du territoire, ainsi que l'implantation de nouvelles corbeilles en concertation avec les services des communes, s'est poursuivi en 2014, portant le total du **parc à 1415 corbeilles (+3,6%)**.

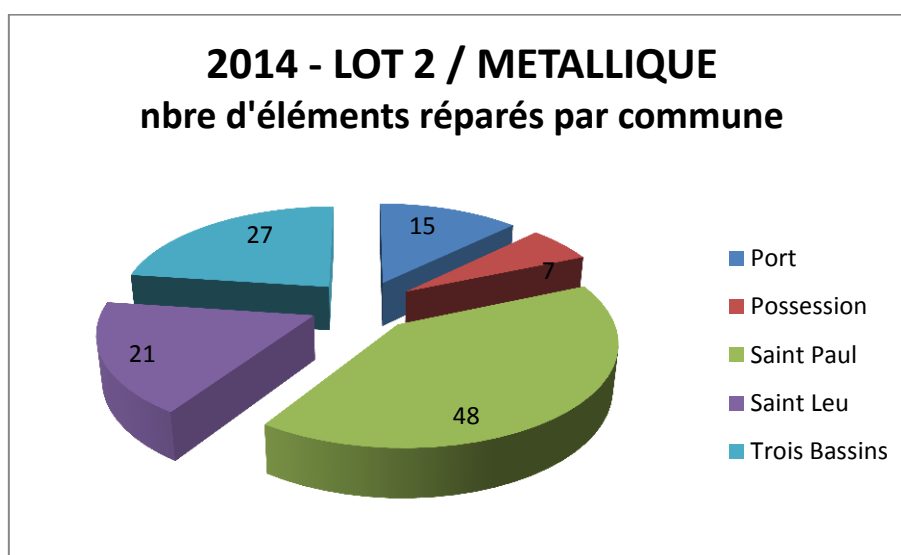
Cette faible progression indique l'achèvement du renouvellement du parc.

De plus, le marché de fournitures du lot bois s'est arrêté en septembre 2013 et cette année a été marquée par la fin du marché (arrêt du lot métallique en septembre 2014).

Acquisition CPU 2014	CPU Habillage Métallique		
	Simple flux	Double flux	Total
La Possession		4	4
Le Port		6	6
Saint Paul	1	41	42
Saint Leu	2	18	20
Trois Bassins		16	16
Total	3	85	88

- *La maintenance des CPU :*

Suite aux dégradations courantes constatées sur les corbeilles avec habillage bois, le TCO, en concertation avec les communes, a poursuivi le remplacement des corbeilles bois par des corbeilles métalliques, plus résistantes aux actes de vandalisme.



Sur les 88 corbeilles métalliques commandées en 2014, 23 correspondent à de nouvelles implantations (3 à Saint Paul, 3 à La Possession, 3 à Saint Leu et 14 à Trois Bassins).

Maintenances 2014	LOT 2 / METALLIQUE
Ceinture de maintien sac	2
Couvercle + signalétique	137
Habillage	75
Support de sacs	1
Potence	/
Support béton	10
Total TCO	225

3) Les bornes d'apport volontaire pour le verre (BAV)

Dans le but de répondre aux objectifs nationaux (1 borne pour 500 habitants), le TCO a procédé à la livraison de 16 bornes à verre supplémentaires en 2014, portant le parc à **420 unités**.

	Nombre de bornes		Delta	Objectifs	Ecart par rapport à l'objectif
	2013	2014			
La Possession	44	45	1	63	-18
Le Port	49	48	-1	76	-28
Saint-Paul	218	230	12	211	19
Trois-Bassins	27	28	1	15	13
Saint-Leu	66	69	3	64	5
TOTAL	404	420	16	428	-8

On peut constater que le parc est correctement dimensionné pour les communes de St Leu, St-Paul et Trois Bassins où les objectifs nationaux sont atteints voire même dépassés. A contrario les communes de La Possession et du Port sont sous équipées. Cette disparité de dotations est due aux spécificités urbaines de chaque commune où les besoins s'expriment différemment. Les communes du sud du territoire (Saint Paul, Trois Bassins et Saint Leu) présentant des habitats diffus, les besoins d'équipement en borne à verre sont supérieurs au ratio national, à contrario du Port et de La Possession constitués en grande partie d'habitat dense de logemenst collectifs.

4) Les composteurs domestiques

Dans le cadre de la stratégie « changement gagnant » engagée lors du nouveau marché de collecte en août 2014 avec la diminution des fréquences de collecte et la mise en œuvre des mesures accompagnatoires, la promotion du compostage domestique s'est poursuivie et accentuée en 2014 avec la livraison de 4 691 bio composteurs contre 3 273 en 2013, portant le nombre total de bio composteurs mis à la disposition des usagers du TCO à **24 126 unités**, soit une **augmentation de 24%** du parc par rapport à 2013.

Cette prestation était confiée à la société LRVP puis VERLEO en septembre 2014. Elle comprend la livraison du composteur (dont la dimension est fonction de la superficie du jardin de l'utilisateur), d'un outil de retournement du compost, d'un biosceau permettant d'isoler les biodéchets dès la cuisine et d'une plaquette pédagogique explicative. Le TCO a élargi la gamme de bio composteurs disponibles, puisque les usagers ont désormais la possibilité de choisir entre un modèle en bois (2 874 livrés en 2014) ou un modèle en plastique (1 817 livrés en 2014).

5) Bornes enterrés pour les ordures ménagères, les emballages recyclables, le verre

La collectivité a testé en 2013 un mode innovant de collecte en apport volontaire au boudrome de l'Ermitage, avec l'installation de 4 conteneurs enterrés à destination de 5 restaurateurs (déchets d'OMR, ERM, verre). Ces conteneurs sont équipés de trappe d'introduction dont le contrôle d'accès est garanti par un système d'ouverture nécessitant un badge magnétique. Les objectifs visés sont : une meilleure intégration visuelle dans l'environnement, un gain de place, une optimisation des collectes grâce à des fréquences de vidage réduites. Les résultats sont mitigés, outre l'enjeu d'intégration paysagère (odeurs, coûts de fonctionnement élevés, dysfonctionnements et dégradations des bornes d'introduction), et n'ont pas permis son déploiement. En 2015, des études complémentaires seront lancées pour évaluer le dispositif et proposer des mesures correctives.

C. LA COLLECTE

1) La collecte des déchets provenant des ménages

La collecte des ordures ménagères est assurée en porte-à-porte sur tout le territoire de la Communauté d'Agglomération, sauf pour les habitations difficiles d'accès collectées en points de regroupement.

Outre la collecte en porte-à-porte, les usagers ont également la possibilité d'apporter leurs déchets dans les 11 déchèteries de l'agglomération. Il s'agit dans ce cas d'un mode de collecte basé sur l'apport volontaire.

▪ **La collecte des ordures ménagères résiduelles**

Pour l'ensemble des communes membres (hormis cirque de Mafate), la collecte des ordures ménagères résiduelles est effectuée une à deux fois par semaine.

Pour des raisons d'économie d'échelle, les déchets collectés sont, soit acheminés à la station de transit du Port avant d'être dirigés vers le ISDND de la Rivière Saint-Etienne, soit acheminés directement vers cet outil de traitement.

Cette collecte était effectuée par les prestataires Véolia Propreté et SEPUR jusqu'au 31/07/14 puis par NICOLLIN OI, dans le cadre de marchés publics de prestation de service.

Les tonnages collectés sur l'agglomération sont récapitulés dans le tableau suivant :

OM	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Tonnes collectées	54 521	57 949	57 541	57 619	56 011	53 402
Variation (tonnes)	-3039	3428	-408	-78	-1 608	-2 609
Variation (%)	-5,28%	6,29%	-0,70%	-0,14%	-2,79%	-4,66%
kg/hab	271	282	275	271	263	249
Variation (kg/hab)	-15	11	-11	-4	-8	-14
Variation (%)	-5%	+4%	-4%	-1%	-3%	-5%

Les tonnages collectés en ordures ménagères affichent une **baisse de 4,66%** par rapport à 2013. La poursuite du programme de prévention a une incidence positive sur le ratio par habitant (249Kg), qui enregistre une diminution de 5,32% par rapport à 2013.

Compte tenu de l'augmentation de la population, le ratio en Kg par habitant s'établit à **249 kg**, soit près de 20 % de moins que le ratio national de l'ADEME de 2009 (298 kg).

Une organisation spécifique est mise en place pour Mafate : l'évacuation des déchets produits par les habitants du cirque est effectuée mensuellement par hélitreuillage en partenariat avec l'ONF par le biais d'une convention.

Les déchets collectés sont partiellement triés. Les ordures ménagères résiduelles, emballages recyclables et papier collectés en mélange dans des bigs bags sont évacués par hélicoptère. Depuis mars 2013 l'ensemble des évacuations s'effectue par Bord Martin (situation centrale dans le cirque) vers l'ISDnD de Sainte Suzanne. Cette optimisation de l'organisation a permis de réduire les coûts sur la prestation d'hélitreuillage. Depuis 2013, un nouveau site pour l'installation d'un broyeur à verre a été identifié à La Nouvelle (dépôt du permis de construire en octobre 2013), afin de réduire les quantités de déchets à évacuer du cirque en privilégiant la valorisation du verre sur place par broyage pour un réemploi comme matériau de construction.

Les tonnages collectés à Mafate (181 tonnes) enregistrent une hausse de 7,1 % par rapport à 2013 (169 tonnes), ce qui équivaut à 274 kg/hab, ce qui est supérieur au ratio par habitant du reste du territoire (292 kg /hab). Cette augmentation s'explique notamment par le renforcement et la rénovation du parc de points d'apport volontaire. La mise en place d'enlèvements à fréquences régulières mensuelles voire bi-mensuelles encouragent donc la production de déchets.

▪ **Les collectes sélectives : les emballages recyclables et les papiers**

La collecte sélective en porte-à-porte des emballages et papiers est généralisée sur l'ensemble du territoire depuis le mois d'octobre 2004, à l'exception de Mafate.

La collecte des emballages recyclables ménagers est assurée 1 fois tous les 15 jours sur l'ensemble du territoire.

Cette collecte est effectuée par les prestataires Véolia Propreté et SEPUR jusqu'au 31/07/14 puis par NICOLLIN OI, dans le cadre de marchés publics de prestation de service.

Les équipages de collecte sélective, de même que les moyens matériels affectés à ce service sont les mêmes que ceux de la collecte des ordures ménagères résiduelles.

Les emballages collectés sont acheminés au centre de tri Cycléa du Port (marché public de prestation de service), pour tri des différents matériaux et conditionnement pour exportation vers les filières de revalorisation.

Les tonnages collectés sur l'agglomération sont récapitulés dans le tableau suivant :

CS	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Tonnes collectées	6 201	6638	7 057	7 272	7 294	7023
Variation (tonnes)	77	437	419	215	22	-271
Variation (%)	1.25%	7.04%	6.30%	3.03%	0,3%	-3,71
kg/hab	31	32	34	34	34	33
Variation (kg/hab)	1	1	2	0	0	-1
Variation (%)	3.33%	3.22%	6,25%	0%	0%	-2,94%

On note une diminution des tonnages collectés de **-3,71%** par rapport à 2013, ainsi que du ratio par habitant, diminution engendrée par la baisse des fréquences de collecte.

Le ratio par habitant (33 kg) reste globalement inférieur de 28% au ratio national ADEME 2009 (46 kg).

▪ **Les collectes sélectives : les emballages en verre**

Les emballages en verre sont collectés en borne d'apport volontaire depuis 2005. 420 bornes sont réparties sur le territoire.

Les tonnages collectés sont les suivants :

Verre	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Tonnes collectées	2083	2202	2 387	2556	2709	2810
Variation (tonnes)	147	119	185	169	153	101
Variation (%)	7,58%	5,70%	8,43%	7,07%	6%	3,73%
kg/hab	10,34	10,72	11,24	12,04	13	13,12
Variation (kg/hab)	0,34	0,38	0,52	0,8	0,96	0,12
Variation (%)	3,40%	3,67%	4,85%	0,20%	8%	0,92%

Les tonnages collectés sont en **hausse de plus de 3%**, chaque habitant aura trié 120 grammes de verre de plus qu'en 2013.

Toutefois, malgré cette progression des quantités collectées, le ratio par habitant (13,12kg) reste inférieur de 55% au ratio national.

La totalité du gisement est valorisée dans le cadre de la garantie de reprise d'Eco-Emballages.

▪ Les collectes sélectives : les déchets végétaux

La collecte des déchets végétaux est une collecte en porte-à-porte ou en points de regroupements. Les déchets sont présentés en vrac devant le domicile, la veille de la collecte. La collecte est effectuée par des camions de type ampliroll à grappin.

La fréquence de collecte jusqu'au 31/07/14 était de :

- 1 fois par semaine pour les communes de La Possession, de Saint-Leu, Trois-Bassins et Saint-Paul hors zone balnéaire,
- 2 fois par mois sur la commune du Port
- 2 fois par semaine sur la zone Balnéaire de la commune de Saint-Paul

Depuis le 01/08/14, la fréquence de collecte est de 1 fois par mois en hiver (de mai à novembre) et de 2 fois par mois en été, sauf pour la Commune du Port où la collecte s'effectue 1 fois par mois).

Ces prestations ont été réalisées jusqu'au 31/07/14 par la STAR (communes de Saint-Paul, Saint-Leu et Trois-Bassins) et Véolia Propreté (commune du Port) et SEPUR (commune de la Possession) dans le cadre de marchés publics de prestation de service. Depuis le 01/08/14, HCe assure cette collecte sur les communes de La Possession, du Port et de Saint Paul (partie nord), NICOLLIN OI assurant la collecte sur la partie sud du territoire (sud de Saint Paul, Trois Bassins, Saint Leu).

Les tonnages collectés sur l'agglomération sont récapitulés dans le tableau suivant :

DV	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Tonnes collectées	34 274	35 784	34 817	35 437	35 363	25 397
Variation (tonnes)	2 367	1 510	-967	-917	-74	-9 966
Variation (%)	7.42%	4,41%	-2.70%	-2,63%	-0,21%	-28%
kg/hab	170	174	166	167	166	119
Variation (kg/hab)	12	4	-8	1	-1	-47
Variation (%)	7.59%	2.35%	-4,59%	0,6	-0,6%	-28,31%

Malgré la surproduction de déchets végétaux induite suite au passage du cyclône BEJISA en janvier 2014, les quantités de déchets végétaux collectées enregistrent une **diminution conséquente de -28,18%** par rapport à 2013, marquant le changement de fréquence de collecte du nouveau marché, mais aussi une grosse période de sécheresse. Le ratio par habitant s'établit à 119 kg, soit 47 kg de moins qu'en 2013.

▪ Les collectes sélectives : les encombrants

Les modalités de collecte des encombrants s'effectuent sur le même principe que la collecte des déchets végétaux.

La fréquence de collecte était jusqu'au 31/07/14 de :

- 2 fois par mois sur les communes de Saint-Leu, Trois-Bassins et Saint-Paul hors zone balnéaire
- 1 fois par semaine pour les communes du Port, de La Possession, et sur la zone balnéaire de la commune de Saint-Paul

Depuis le 01/08/14, cette fréquence de collecte est de 1 fois par mois sauf au Port où elle est de 1 fois tous les 15 jours.

D'une manière générale, sont définis comme des déchets encombrants :

- Ferrailles (Chute de tôles, aciers...)
- Vieux objets domestiques (chaises, table de cuisson, étendoir, etc....)
- Tuyaux et gaines diverses hors d'usage,
- Gros objets : baignoire, fauteuil, etc....

A noter que depuis novembre 2007, une nouvelle filière REP (Responsabilité Elargie des Producteurs) a vu le jour : la filière des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE ou D3E). Son fonctionnement est basé sur le principe du « 1 pour 1 », comme les pneus et batteries. Aussi, chaque appareil hors d'usage doit être rendu par le consommateur au vendeur lors de l'achat de l'équipement neuf. Une éco-participation est incluse dans le prix d'achat. Le TCO a cessé de collecter les DEEE en porte à porte, dans les collectes d'encombrants depuis le 1^{er} janvier 2011.

Les tonnages collectés sur l'agglomération sont récapitulés dans le tableau suivant :

ENC	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Tonnes collectées	15 333	13 639	10 371	7 354	6 917	5 619
Variation (tonnes)	11	-1 694	-3 268	-3 017	-437	-1 298
Variation (%)	0,07%	-11,05%	-23,95%	-29,09%	-5,94%	-18,77%
kg/hab	76	66	50	35	33	26
Variation (kg/hab)	0	-10	-16	-15	-2	-7
Variation (%)	0%	-13,16%	-24,24%	-30,00%	-5,71%	-21,21%

Les tonnages d'encombrants affichent une **diminution de 18,77%** par rapport à 2013 qui s'explique par une meilleure captation des flux en déchèteries, mais également par l'amélioration des modes de présentation et des techniques de collecte, ayant permis d'éliminer des encombrants les déchets ne relevant pas de cette catégorie (DEEE, OM, DV, Placo, Gravats...).

▪ L'apport volontaire en déchèteries

Les déchèteries sont des espaces organisés, clôturés et gardiennés où les particuliers mais aussi les artisans et commerçants peuvent déposer leurs déchets. Certains matériaux déposés feront l'objet d'une valorisation.

Les déchèteries répondent à trois fonctions :

- protéger l'environnement ;
- supprimer les dépôts sauvages ;
- trier les déchets afin de les valoriser et les recycler.

L'accès aux déchèteries du TCO est strictement réservé aux particuliers, aux commerçants et artisans, résidant sur l'une des communes membres et uniquement en véhicule de PTAC inférieur ou égal à 3,5 Tonnes.

Le dépôt maximum par jour, et par site tout déchets confondus, est strictement limité à 4m³ et à 5 litres d'huile. Les apporteurs disposent de bornes spécifiques et de caissons permettant de collecter les textiles, journaux et magazines, les huiles de vidange, les emballages à recycler, le verre, les batteries usagées, les déchets d'Equipement Electrique et Electronique (réservés aux particuliers) , les lampes à l'exception des ampoules à filament ainsi que les piles (bornes), les gravats, les encombrants, les cartons, les déchets végétaux et les ferrailles (caissons).

Dans la cadre de sa mission de service public, le TCO assure par le moyen de prestation occasionnelle le ramassage des dépôt sauvage de plâtre. Face au constat de recrudescence de ce type de dépôts et du coût de la mise en place d'une collecte contractuelle, une solution alternative a été apportée à la population. Un caisson d'un volume maximal de 30m³, permettant l'apport de cette typologie a été implanté dans les déchèteries suivantes :

- Commune du Port : Boulevard de la Marine
- Commune de la possession : St Laurent -Rue Thomas Sankara
- Commune de St Paul : Bld Jacob de la Haye
- Commune de St Paul : Ermitage les bains- Avenue de Bourbon
- Commune de St Leu : Chemin Georges Thénor

Le TCO dispose de 11 déchèteries en activité sur son territoire dont la gestion est confiée à Cycléa.

COMMUNES	LOCALISATION
Saint-Paul	Ermitage-les-Bains. Avenue de Bourbon
Saint-Paul	Le Guillaume. Chemin de la Glacière
Saint-Paul	Etang – Bld Jacob De La Haye
Saint Paul	Plateau Caillou-Av. des Bengalis
Saint Paul	Carosse-Roquefeuil- Rue des Espadons
Trois-Bassins	Bras-Montvert-Chemin Barrière
Saint-Leu	Pointe des Châteaux- CD12
Saint-Leu	Chemin Georges Thénor
Le Port	Zone Artisanale-Rue Leonus Corre
Le Port	Boulevard de la Marine
La Possession	St Laurent- Rue Thomas Sankara

Les tonnages collectés :

Déchèterie	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Tonnes collectées	8154	9731,19	9838,29	11327,93	14127	14 866,24
Variation (tonnes)	606	1577,19	107,1	1489,64	2799,07	739,24
Variation (%)	8,03%	19%	1%	15,14%	25%	5,23%
kg/hab	40	47	46	53	66	69
Variation (kg/hab)	3	7	-1	7	13	3
Variation (%)	8,82%	17,50%	-2,10%	15,21%	25%	4,55%

	Batteries (unités)	Huile (litres)	Piles (unités)
Total 2014	4 551	12 386	25 361
Total 2013	4 690	10 616	31 740
Delta 2014/2013	-3%	+17%	-20%

Globalement, on constate une **augmentation significative des tonnages** collectés en déchèterie par rapport à l'année 2013 (+5%), portant le ratio de déchets apportés en déchèterie à 69,5 kg/habitant (+5% par rapport à 2013). Les campagnes de communication en faveur de l'apport volontaire en déchèterie en particulier suite au changement gagnant ont eu une incidence positive sur l'évolution des tonnages apportés.

La **fréquentation** des déchèteries est également **en hausse de 6 %** par rapport à 2013, avec 162 249 apporteurs, contre 153 250 avec 69% de particuliers et 31% de professionnels (64% et 36% en 2013).

Par ailleurs, 1 170 tonnes de D3E ont été rapportés en déchèteries (contre 1 040 en 2013). Pour rappel, ce gisement est pris en charge par une filière REP. Le TCO s'est positionné comme acteur volontaire en mettant à disposition ses déchèteries. Pour rappel, en janvier 2011, le TCO a cessé de collecter les Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (D3E), estimant que le traitement de ce type de déchets était dorénavant inclus dans le prix d'achat des appareils et donc déjà payé par le consommateur (référence à la mise en place d'une filière Responsabilité Elargie des producteurs – REP). L'utilisateur n'a donc pas à payer une double participation pour le traitement des D3E en tant que citoyen (TEOM) et consommateur (éco-contribution).

Les habitants sont invités depuis cette date à ramener leur équipement en fin de vie au magasin dans lequel ils ont racheté un équipement neuf (principe du « 1 pour 1 »), en déchèteries si pas de rachat, ou de contacter Emmaüs qui débarrasse gratuitement et à domicile, en vue de leur réparation.

Fait marquant de l'année 2014 : la création des trokali

Le TCO a créé le premier espace de réemploi en déchèterie à La Réunion (déchèterie de Plateau-Caillou). Les objets encore fonctionnels y sont mis en libre-service au lieu d'être jetés, sensibilisant ainsi les usagers à la 2nde vie des objets. Au vu du vif succès rencontré par cette initiative auprès de la population, 4 nouveaux espaces devraient ouvrir en 2014.

2) La collecte des déchets ne provenant pas des ménages, mais pris en charge par le service public

Dans le cadre de sa compétence de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés, le TCO est amené à collecter et à traiter certains déchets produits par des professionnels. C'est ainsi que les centres-villes des communes du Port, La Possession et Saint-Paul bénéficiaient jusqu'en 2011 d'une collecte spécifique de cartons et emballages, réalisé trois fois par semaine : le lundi, mercredi et samedi, en soirée. Dans un souci de réduction des coûts, et de rationalisation du service, ces prestations ont été arrêtées en 2012 à Saint-Paul et au Port. Les commerçants ont été invités à évacuer leurs cartons en déchèterie. Sur la commune de La Possession cette prestation s'est poursuivie jusqu'en mars 2014, avec 1,30 tonnes de carton collectées contre 8 en 2013.

3) Observations sur la qualité et sécurité des prestations de collecte des déchets.

Equipements

Tous les véhicules assurant la collecte des déchets ménagers sont équipés, conformément à la réglementation en vigueur, de contrôlographes, de gyrophares sur cabines, de feux à éclats à l'arrière, d'alarmes à actionner de l'arrière par le personnel, d'avertisseurs spéciaux agréés et de bruiteurs nécessaires aux manœuvres de marche arrière, de trousse de premier secours, d'extincteurs, de caméras à l'arrière des bennes et de moniteurs en cabine.

Le personnel travaillant sur la voie publique est équipé de vêtements comportant des bandes réfléchissantes. En outre, un Comité d'Hygiène de Sécurité des Conditions de travail est opérationnel dans les agences d'exploitation de la VEOLIA.

L'ensemble du matériel sélectionné est en conformité avec les normes CEE. Les équipages des camions de collecte sont formés au respect de la charte « antibruit » développée par le groupe Véolia Propreté. Afin de limiter les odeurs au maximum, les véhicules de collecte sont lavés et désinfectés tous les jours dès leur retour à l'agence, sur une aire de lavage spécifique à deux boxes, avec décanteur et déshuileur pour les eaux usées. Des vérifications régulières sont effectuées sur les dispositifs d'étanchéité des bennes afin que les jus de collecte ne se répandent pas sur la chaussée.

Jusqu'au 31/07/14 les collectes d'ordures ménagères démarraient à partir de 5 heures, le service s'effectuant de jour, à l'exception des journées de collecte se substituant aux jours fériés qui peuvent se dérouler l'après-midi et s'étaler sur le début de soirée. Depuis le 01/08/14, les collectes se font de 04h30 à 19h30, sauf le samedi où elles doivent s'achever à 12h30.

Dégradations des voies

L'année 2014 a été marquée par l'attribution d'un nouveau marché de collecte et le changement de prestataires. A cette occasion, une campagne de remise en état des accotements de voirie suite aux dégradations provoquées par les grappins des camions lors des collectes d'encombrants et de déchets végétaux en porte à porte a été mise en oeuvre.

Sécurité des personnes et des biens

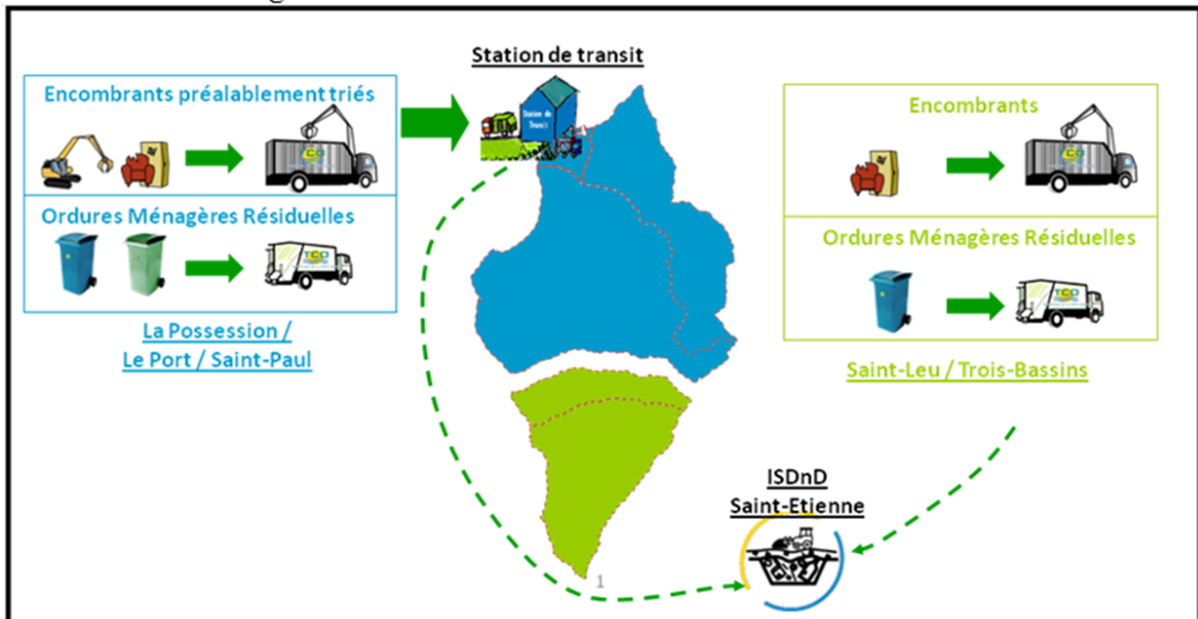
La stratégie commune adoptée en 2012 par les partenaires, dont les collecteurs, s'est poursuivie en 2014 afin d'une part de prévenir l'apparition de nouveaux points dangereux, et d'autre part supprimer les points dangereux existants (conformément à la recommandation R437 de la Caisse d'Assurance Maladie) et a permis :

- l'approbation d'un règlement de collecte intercommunal,
- l'homologation par la DIECCTE d'un texte de Dispositions Générales de Prévention à force réglementaire portant sur la collecte des déchets et adapté au territoire réunionnais,
- la suppression 5% des points de collecte dangereux (suite à recensement de 518 points),
- la mise en réseaux des différents acteurs concernés ou impactés.

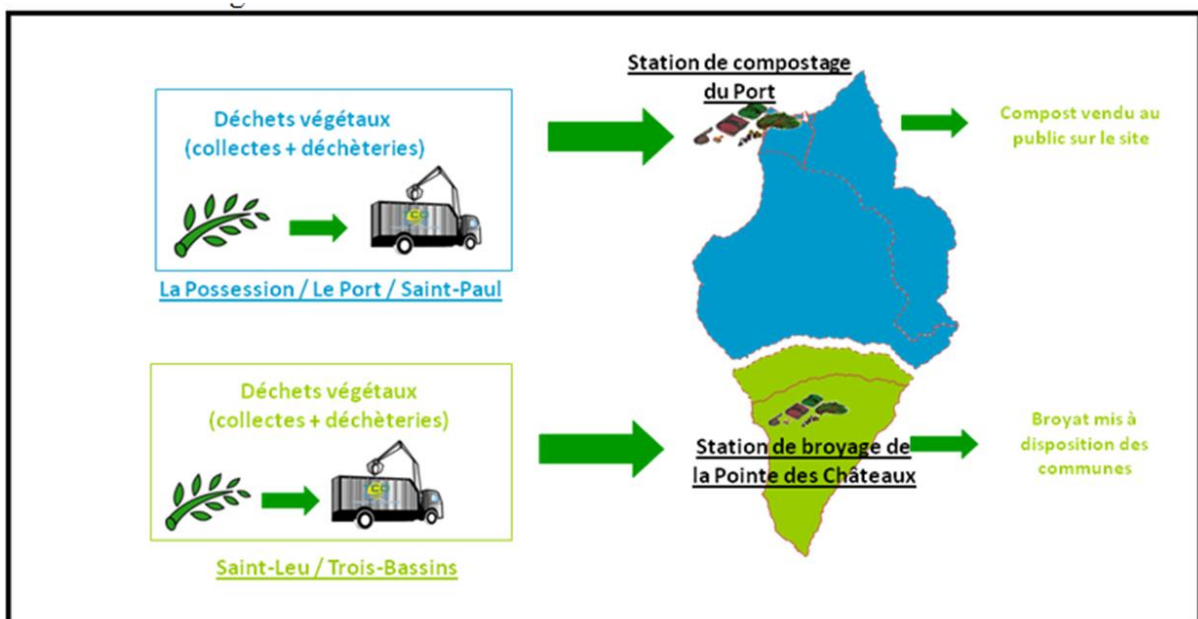
D. LE TRAITEMENT

Les déchets collectés sur le territoire du TCO sont traités selon les processus suivants, à noter par ailleurs que cette compétence a été transférée au Syndicat Mixte de Traitement des Déchets ILEVA, le TCO assurant toutefois toujours la gestion du centre de tri :

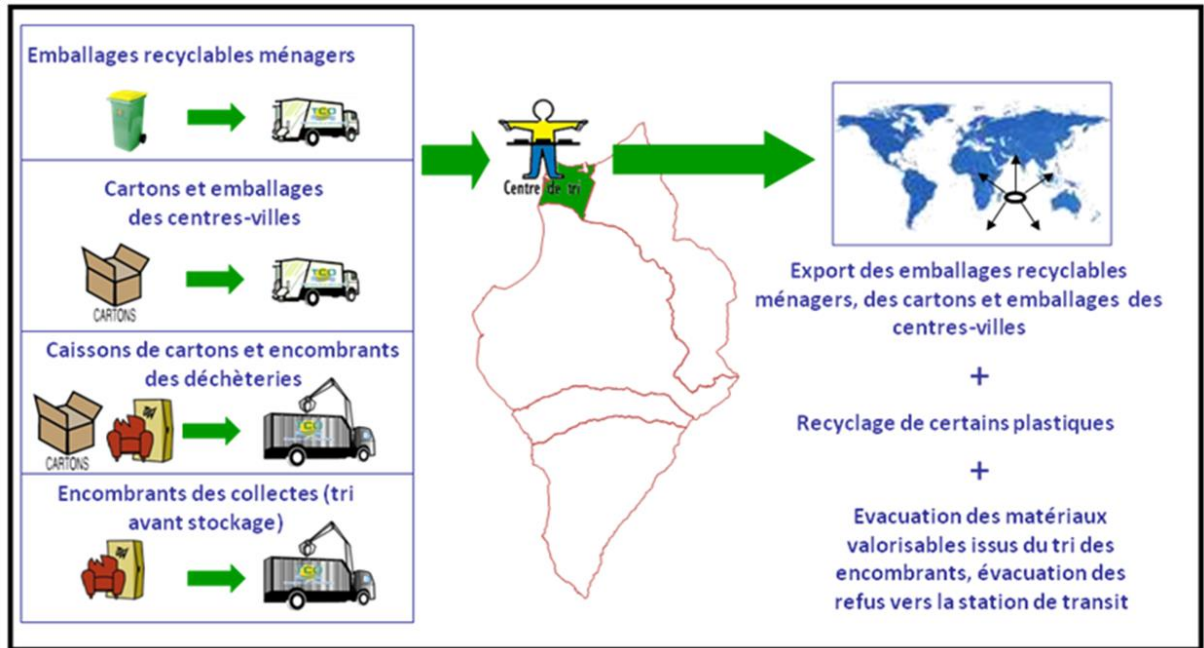
- ordures ménagères résiduelles et encombrants



- déchets végétaux



- emballages ménagers recyclables, encombrants des collectes et déchèteries cartons et emballages du centre-ville de la possession



Le centre de tri Cycléa

Le TCO a confié via une DSP depuis 2013 la prestation de tri des emballages recyclables à la SAEML Cycléa, située au Port.

Cette prestation comprend :

- L'enregistrement des pesées,
- Le contrôle de la qualité des déchets entrants
- La caractérisation des déchets entrants et sortants
- Le tri des matériaux conformément aux prescriptions techniques minimum du contrat de reprise d'Eco-Emballages,
- Le tri des encombrants, la valorisation et l'élimination des matériaux

⇒ Tri des emballages ménagers :

- Une **baisse de 9%** des tonnages entrants d'emballages ménagers recyclables (7 132 tonnes en 2014 contre 7 814 tonnes en 2013).
- CYCLEA a traité 6 999 tonnes, et en a valorisé 5 218. Le **taux de refus** global passe de 26% à **36%** traduisant une baisse de la qualité du gisement entrant.

Les tonnages des matériaux valorisés issus de la collecte sélective sont présentés dans le tableau ci-dessous :

MATERIAUX	EXPORTS 2012 (t)	EXPORTS 2013 (t)	EXPORTS 2014 (t)
Papiers / journaux / magazines	3 153	2 617	2 337
Emballages cartons/cartonnettes	1 824	2 181	2 038
Emballages plastiques	593	604	539
Emballages métalliques	221	243	218
Films plastiques (sachets)	71	126	86
TOTAL	5 863	5 771	5 218
Refus de tri	1 830	2 043	2 519

kg/hab 2013	kg/hab 2014	EVOLUTION de 2013 à 2014
12,22	10,92	-11%
10,19	9,52	-7%
2,82	2,52	-11%
1,13	1,02	-10%
0,59	0,40	-31%
26,95	24,37	-10%
9,54	11,77	23%

* part des refus dans le gisement sortant total

⇒ Tri des encombrants :

Dans le but de limiter les quantités de déchets à enfouir (loi n° 75-633 du 15 juillet 1975 modifiée), le TCO procède depuis 2006 au tri des encombrants collectés sur son territoire avant l'envoi vers l'ISDnD de Saint-Etienne.

En 2014, **10 400 tonnes** d'encombrants ont été triés (tous flux encombrants confondus : collectes en porte à porte, déchèteries, dépôts sauvages) contre 11 000 tonnes en 2013, soit une **diminution de 5,5%**. Cette baisse est liée au « changement gagnant ».

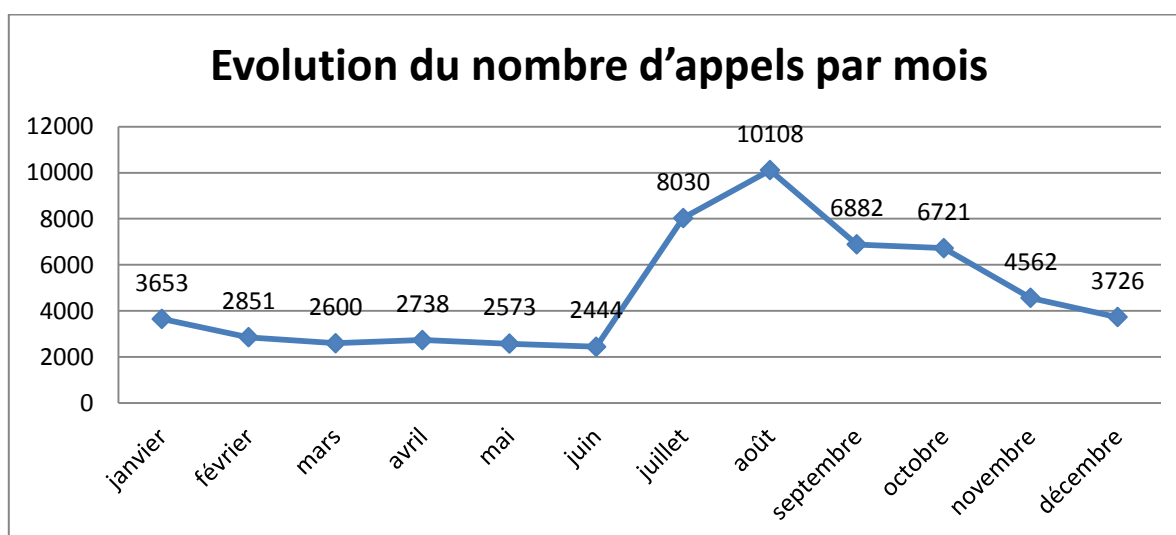
Le **taux de valorisation est de 15%** (-2% par rapport à 2013) avec 1 580 tonnes ont été dirigées vers des filières de valorisation (ferrailles, bois, pneumatiques et cartons), les 85% restants correspondant à des déchets ultimes, dirigés vers l'ISDnD de la rivière Saint-Etienne. Compte tenu de la poursuite prévisible de la baisse des tonnages collectés (création d'une filière REP ameublement), et du faible taux de valorisation, il convient de s'interroger sur la pertinence du maintien des collectes en porte à porte d'encombrants.

E. LES RELATIONS AVEC LES USAGERS – LE NUMERO VERT DU TCO

Depuis le 9 avril 2010, le TCO a récupéré la gestion du centre d'appels téléphoniques. Cette ré-internalisation a été décidée afin d'améliorer la maîtrise de l'information, la rapidité de traitement des demandes des usagers et leur traçabilité.

Elle a nécessité la mise en service de deux nouveaux systèmes d'exploitation, AASTRA pour la partie téléphonie, et KIMOCE pour la partie gestion de la relation avec les usagers. Le développement de l'outil KIMOCE (work flow) a permis l'enregistrement des demandes, la transmission instantanée au prestataire responsable du traitement, le suivi des tâches et des délais de résolution.

Le nombre global d'appels au Numéro Vert enregistre une en **très nette augmentation** en 2014 (56 859 appels enregistrés soit +38% par rapport à 2013) due essentiellement à la diminution des fréquences de collecte ayant induit un surcroît d'appels lié aux nouveaux calendriers de collecte et aux demandes de dotation de bacs soit de plus gros volume soit supplémentaires



Par ailleurs le taux de réclamations / relances passe de 19% en 2014 contre 12% en 2013, ces réclamations et relances concernant essentiellement des signalements de dysfonctionnement de collecte passant de 8 725 en 2014 contre 4 117 en 2013 (+112%).

F. PROMOUVOIR LE TRI ET LA PREVENTION DES DECHETS

La communication de proximité est réalisée par les médiateurs de l'environnement. 62 médiateurs et 8 encadrants en poste fin 2014, soit 1 médiateur pour 3 400 habitants.

Les actions majeures s'articulent autour 3 pôles d'activités :

=> Pôle patrouille, le visuel du terrain renforcé :

- 2 900 demandes Numéro vert nécessitant l'intervention des médiateurs ont été traitées (soit 11 demandes par jour, 1 500 en 2013). Essentiellement des demandes de sensibilisations/informations du public, notamment en lien avec le changement de fréquence de collecte.
- 38 000 problèmes environnementaux recensés (soit 146 par jour, 28 000 en 2013). Les veilles environnementales consistent à recenser les différents problèmes environnementaux (dysfonctionnements de collecte, dépôts sauvages, présence de D3E...). Pour la plupart, ces problèmes environnementaux ont fait l'objet d'une sensibilisation du voisinage, en porte-à-porte, afin de rappeler les consignes d'usage.

Par rapport à 2013 : explosion de l'activité, en lien avec le changement de fréquence de collecte. A partir d'août, le suivi des camion de collecte s'est systématisé pour gagner en réactivité. Civisme en nette progression sur les D3E.

=> Pôle spécifique/sensibilisation, plus de rencontres avec les usagers sur leurs lieux de vie :

- 13 000 foyers sensibilisés au tri de leurs déchets à la maison ou dans les quartiers (dont 450 en habitat collectif, contre 8 500 en 2013), distribution des contenants en Trapali,
- 7 900 foyers sensibilisés à la notion de salubrité / présentation des déchets à la collecte (contre 22 800 en 2013)
- Boitage de des fly trapali et distribution des nouveaux calendriers de collecte

Par rapport à 2013 : une redistribution de l'activité et du personnel, en lien avec le changement de fréquence de collecte, avec renfort physique du pôle patrouille, moins de proximité à domicile et plus de stands dans les quartiers. En conséquence, l'habitat collectif représente le parent pauvre 2014.

=> Pôle évènementiel, à la rencontre de tous les publics :

- 9 300 élèves sensibilisés dans les établissements scolaires et centres aérés sur la gestion des déchets (prévention et tri) contre 13 100 en 2013: interventions en salle et visites de sites de traitement de déchets, dont personnel municipal et enseignants
- 350 enfants sensibilisés dans le cadre des temps périscolaires
- 1 500 personnes ont visité le centre de tri et l'atelier compost (2 400 en 2013)
- 3 500 personnes sensibilisées lors d'évènements grand public
- Accueil de 11 000 personnes en Trokali

Par rapport à 2013 : Interventions en temps périscolaire depuis novembre, en accompagnement des communes à la mise en place de la réforme. Fermeture de l'activité évènementielle du 1^{er} juillet au 15 septembre, l'ensemble de l'effectif médiateurs ayant été mobilisé sur la préparation et le suivi du nouveau marché de collecte, dont l'accompagnement des publics au changement dans les quartiers.

Faits marquants 2014 :

- Structuration et organisation de service : intégration de 8 médiateurs, redistribution complète de l'activité courant juin pour la préparation et le suivi du nouveau marché de collecte, adaptation de la flotte de véhicules en conséquence.
- Conditions de travail et amélioration des pratiques : nouveaux locaux pour les équipes de St-Leu/Trois-Bassins et de St-Paul ; suite et fin des formations « prospecter de nouveaux consommateurs », « la réduction des déchets par le jardinage au naturel »

L'année a été marquée par le projet « changement gagnant », qui consistait à accompagner les usagers à la baisse des fréquences de collecte, grâce à une nouvelle offre de services plus adaptée, mais également à travers une communication audacieuse afin de changer le regard des usagers sur les déchets.

Cette stratégie, prévue sur 3 ans, a démarré en 2013 et s'est attachée à rénover l'image des déchèteries en vue d'augmenter leur fréquentation, en utilisant les codes de la mode, en concevant une zone de réemploi comme une boutique, en offrant des avantages grâce à la mise en place d'une carte de fidélité.

1) Promotion d'une meilleure gestion des déchets en habitat collectif social dans le cadre de nouvelles constructions

Dans l'objectif de rationaliser la gestion des déchets en amont de toute opération de construction ou de réhabilitation, un volet « gestion des déchets » est venu compléter le volet qualitatif du PLH du TCO en 2008, portant ainsi à connaissance des bailleurs les prescriptions relatives à la gestion et la collecte des déchets (gabarit de voies, pentes maximum, taille des locaux poubelles, plate-forme pour les déchets végétaux et les encombrants...). En 2014, 11 dossiers ont été instruits, contre 15 en 2013.

2) Promotion d'une meilleure gestion des déchets auprès des acteurs de demain : les appels à projets environnement du TCO

Les projets environnement du TCO existent depuis 2004. Ils consistent à promouvoir les gestes éco-citoyens auprès des publics scolaires, en proposant aux établissements scolaires du primaire une enveloppe budgétaire destinée au montage et la mise en oeuvre d'un projet de classe ou d'école sur l'année scolaire.

En 2014, l'enveloppe globale de 80 400€ a été répartie sur 88 projets (contre 69 en 2013), et a concerné environ 8 900 élèves (soit environ 32% des enfants du primaire du TCO), répartis sur 391 classes (39% maternelles, 61% élémentaires), contre 294 en 2013.

Les projets 2014/2015 portent sur la biodiversité ou l'eau (52% des projets), les déchets ou l'énergie (48%).

3) Promotion de la réduction des déchets

Le programme de prévention des déchets

Suite à la signature en mars 2010, d'une convention de financement avec l'ADEME, le TCO s'est engagé dans un programme local de prévention (PLP) des déchets :

- Programme sur 5 ans : 2010 – 2014
- Objectif de -7% de déchets à la charge de la collectivité d'ici 2014, par rapport au niveau de 2009 ;
- Objectif de -15% de déchets enfouis d'ici 2014

Ce programme se décline en 5 axes de priorité selon le volume de déchets :

1. La matière organique (40% des poubelles): la comprendre et respecter son cycle.
2. Les papiers et cartons (26% des poubelles) : lutter contre leur gaspillage.
3. Les encombrants (17% des poubelles) : allonger leur vie
4. La plastique (6%) : les éviter et sortir du tout-jetable
5. Les déchets dangereux/toxiques : les bannir.

La matière organique

Promotion du compostage individuel et collectif

4200 composteurs ont été livrés aux particuliers en 2014 contre 3200 en 2013. Cette augmentation de 24% s'explique principalement par la promotion du compostage lors de la campagne de communication du changement de fréquence de collecte. Plus de 70% des composteurs ont été livrés à partir de cette campagne.

Notre public cible reste les jardiniers. Encore un bon nombre d'entre eux ne pratiquent pas le compostage alors qu'ils ont tout à y gagner... Cela représente encore 15 500 foyers soit 4000 tonnes de déchets potentiellement détournables.

Dans ce sens, nous avons renouvelé notre participation au Flores et Halles.

L'approche des opérations de compostage collectif chez les bailleurs sociaux ne semble pas porté ces fruits. Les projets ne tiennent pas dans la durée et les personnes « référents » ne s'engagent jamais complètement dans le projet. Pour l'année 2015, les publics des syndicats et résidences privées seront la cible privilégiée.

Promotion du compostage/paillage aux établissements scolaires, services communaux, professionnels et associations

19 établissements scolaires ont réalisé une demande de bac à compost en 2014. 3 étaient à l'initiative du TCO et ont bénéficié d'un suivi.

Le lycée agricole et le lycée hôtelier mènent des projets de compostage qui inclut de grosses quantités de déchets.

4 crèches ont été livrées de composteurs, 2 ont été accompagnées par le TCO dans la recherche d'exemplarité et de sensibilisation des parents.

4 associations ont réalisées des demandes de bacs à compost sur recommandations du TCO dans le cadre de projet de jardin collectif.

2 nouveaux espaces verts ont démarré une démarche de gestion autonome de leurs déchets verts dans le double objectif de limiter l'évacuation coûteuse des déchets verts et de sensibiliser la population à ces pratiques. Le partenariat avec les communes visant à aller plus loin se poursuit lentement puisque ces services ont été très pris suite aux changements de fréquence.

Les papiers et cartons et les matières plastiques

Stands caddies maxi et mini déchets

La majorité de nos emballages et déchets plastiques sont issus d'emballages à usage unique et de produits suremballés. Un stand a été créé pour sensibiliser les consommateurs sur une économie possible de 25% sur leurs achats en évitant ces produits superflus. En partenariat avec les magasins Leclerc et Jumbo Score, et lors du Flore et Halles, ce sont 10 interventions qui ont ainsi eu lieu touchant 720 personnes. A noter que les informations véhiculées sur ce stands étaient présentes dans les outils de communication distribués pour le changement de collecte.

Les encombrants

Les espaces réemploi deviennent des Trokali

Le TCO a créé le premier espace de réemploi en déchèterie à la Réunion en 2013. En 2014, ce sont les Trokalis qui ont vu le jour, il y en a un par commune. Le principe reste le même : les objets encore fonctionnels y sont déposés au lieu d'être jetés, sensibilisant ainsi les usagers à la 2nde vie des objets. Entre septembre et décembre 2014, plus de 10 000 personnes sont passées dans les Trokalis. Les usagers sont d'ailleurs sensibilisés à d'autres messages de gestion et de prévention des déchets (tri, compostage, réduction des emballages, etc).

Les déchets dangereux et toxiques

Ateliers de fabrication des produits ménagers naturels

Il y a eu 21 ateliers de fabrication des produits naturels pour 1360 personnes sensibilisées durant l'année 2014.

Jardinage au naturel

L'espace compost du centre de tri de Cycléa est devenu un espace de jardinage au naturel regroupant les notions de gestion de proximité des déchets organiques et de réduction des produits phytosanitaires. En 2014, 1050 personnes ont été sensibilisées lors de la visite de cet espace, principalement des scolaires.

Evolution des tonnages par rapport à 2009 (année de référence du PLP) :

Déchets Ménagers et Assimilés (DMA)	Ordures ménagères résiduelles	Déchets végétaux	Déchèteries	Encombrants	Emballages recyclables et papiers	Verre collecté	TOTAL
2009 (kg/hab)	271	170	40	76	31	10	598
2014 (kg/hab)	255	119	76	26	33	13	521
Delta 2009-2014 (%)	-6%	-43%	47%	-190%	6%	21%	-15%

Les kilogrammes collectés par habitant sur l'ensemble des déchets observe une significative réduction de 15%. Toutefois, l'objectif de réduction de - 7% du Programme Local de Prévention n'est pas atteint puisqu'il ne concerne que les Ordures Ménagères et Assimilées (soit les OMR, les emballages recyclables, le papier et le verre).

G. LES AUTRES MISSIONS DE LA DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT

1) La collecte des corbeilles de propreté urbaine

La collecte des corbeilles assurée par le TCO en régie a été externalisée à partir du 10 février 2014 dans une logique d'optimisation et de pérennisation des emplois, NICOLLIN REUNION assurant dès lors cette prestation. 8 agents ont été concernés par le transfert de personnel.

En 2014, les quantités de déchets ainsi collectés dans le cadre de la collecte des corbeilles à papier ont très nettement augmenté (+37%) passant de 368,78 tonnes ramassées contre 268,46 en 2013.

2) L'enlèvement et le traitement des épaves de véhicules

Au cours de l'année 2014, le TCO a procédé à l'enlèvement de **188 épaves** ou véhicules hors d'usage (contre 183 en 2013) dans le cadre d'un marché de prestations de services avec la Société CUB Réunion qui en assure la collecte la dépollution et la valorisation.

Cette stabilisation du nombre d'épaves enlevées confirme la pérennité des résultats issus du travail effectué en collaboration avec les communes et les services de la police vers une plus grande responsabilisation des propriétaires, renforcée de plus par les procédures de recouvrement à l'encontre des propriétaires défaillants (61 titres de recette émis).

3) La prévention et la lutte contre les dépôts sauvages

Dans le cadre de sa mission de prévention et de lutte contre les dépôts sauvages, le TCO a conclu un marché avec la société STAR qui a démarré le 17 décembre 2007. Les moyens affectés à la résorption des dépôts sauvages sont les suivants :

- moyens humains : 17 agents
- moyens matériels : 1 camion ampli roll 19 tonnes à grappin en double poste, 1 camion ampli roll 14 tonnes à grappin, 1 camion ampli roll 7.5 tonnes, 3 camions grillagé 3.5 tonnes, un 4*4 grillagé 3.5 tonnes.

La prévention et la lutte sont également assurées par la mise en place de panneaux 5D « Défense de déposer des déchets », sur les sites susceptibles d'accueillir de tels dépôts. Ces panneaux rappellent la réglementation en vigueur ainsi que les peines encourues par les contrevenants. Il est également précisé un numéro vert où les administrés peuvent obtenir des informations sur les sites de stockage et la manière de se débarrasser de leurs déchets.

De même, la mise en place de panneaux de respect de présentation des déchets végétaux et encombrants sur les point de regroupement de collecte permet uen réduction des dépôts sauvages.

Les panneaux :

Novelle pose 2014	Port	Possession	Saint Paul Bas	Saint Paul Haut	Saint Leu	Trois Bassins	Total
DV			4	1			5
ENC				1			1
5D	3	2	19	19	5	1	49
Total TCO	3	2	23	21	5	1	55

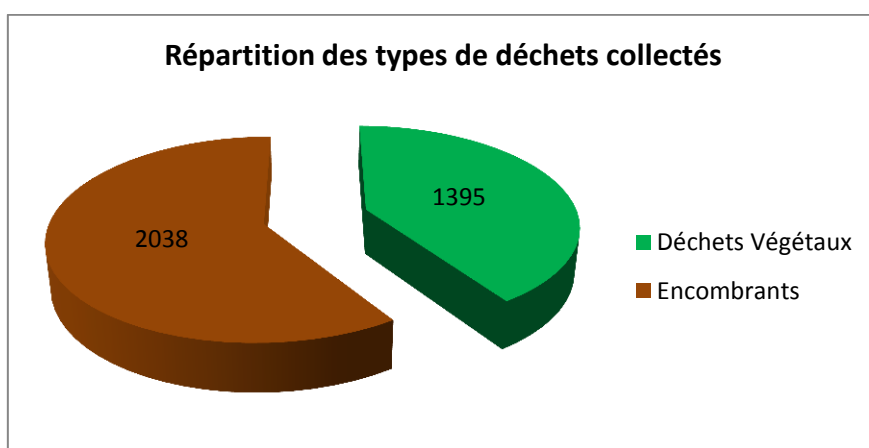
Maintenance 2014		Port	Possession	Saint Paul Bas	Saint Paul Haut	Saint Leu	Trois Bassins	Total
DV	retrait				1	1		2
	maintenance				2			2
ENC	retrait					1		1
	maintenance			1	2			3
5D	retrait			1				1
	maintenance	5	1	22	25	1	1	55
Total TCO	Total TCO	5	1	24	30	3	1	64

Cette année a été marquée par l'opération « changement gagnant » depuis juillet 2014, afin d'accompagner le changement des fréquences de collecte en août 2014, l'ensemble des panneaux PR DV/ENC devra être remplacé. Cela n'a pas pu se faire dans le second semestre 2014 car la charte graphique et le message à afficher n'ont pas encore été validés, ce qui explique la forte diminution des installations de panneaux (55 en 2014 contre 106 en 2013).

Les tonnages collectés :

Commune	Déchets Végétaux	Encombrants	Total	Kg / hab
Le Port	48	684	732	19
La Possession	379	332	711	23
Saint Paul	382	663	1044	10
Saint Leu	505	317	822	26
Trois Bassins	80	43	123	17
Total	1395	2038	3432	16

2014	Déchets Végétaux	Encombrants	Total
Total 2014	1395	2038	3432
Total 2013	1444	1722	3167
Delta 2014/ 2013	-3%	18%	8%



Au cours de l'année 2014, **3 432 tonnes** de déchets ont été collectées (dont 1 395 de déchets végétaux, et 2 038 d'encombrants), contre 3 167 tonnes en 2013. Les quantités ramassées en **dépôts sauvages ont augmenté de 8%** (-3% pour les déchets végétaux et +18% pour les encombrants).

L'utilisation des moyens de résorption des dépôts sauvages a été rationalisée depuis 2011 par la mise en place d'un planning d'affectation des moyens sur chaque commune, avec le renforcement du pilotage par les médiateurs ou référents communaux. Depuis janvier 2011, un camion de 19 tonnes à grappin et un camion à plateau de 3,5 tonnes sont affectés au ramassage des DEEE une journée par semaine.

La lutte contre les dépôts sauvages consiste à la fois en des actions de ramassage et de communication (les plus fréquentes), mais également en des opérations d'embellissement voire d'aménagement sur certains sites, de **verbalisation et de mise en demeure** des propriétaires par les communes au titre du pouvoir de police du maire.

4) La lutte contre l'errance animale

Le TCO assure pour ses cinq communes membres la compétence relative à la gestion de la fourrière animale, de lutte contre la divagation des carnivores domestiques et d'enlèvement de cadavres d'animaux de compagnie (chiens et chats) chez les particuliers et sur les voies publiques.

La fourrière du TCO située à Cambaie, a été mise en service en 1998 et a été gérée en régie par le T.C.O jusqu'au 9 octobre 2006. A partir de cette date, la gestion et l'exploitation de cette fourrière ont été externalisées et confiées à la société Cycléa par le biais d'un marché.

L'équipe de la fourrière animale a pour mission de capturer les carnivores domestiques errants, les chiens dangereux (effectuée par l'équipe cynotechnique), de ramasser les chiens et chats morts sur les routes et chez les particuliers.

Le site de Cambaie permet d'accueillir 50 chiens et 20 chats. Il est à ce titre doté de :

- 4 box pour les chiens errants ;
- 2 box pour les chiens mordeurs ;
- 5 box pour chiens dangereux en placement judiciaire ;
- 2 box pour les animaux nécessitant un isolement sanitaire ;
- 1 chatterie composée de quatre box pouvant accueillir chacun 5 chats.

Après leur capture, les animaux sont gardés en fourrière pendant quatre jours ouvrés. Durant cette période, les propriétaires peuvent venir récupérer leur animal moyennant le paiement d'une somme correspondant aux frais engagés par la Collectivité pour l'hébergement et la nourriture. Passé ce délai, les animaux qui n'auraient pas été récupérés, malades, blessés ou non identifiés, sont euthanasiés par un vétérinaire.

En cas de capture de chiens ou chats dangereux, une procédure judiciaire est engagée et le futur de ces animaux relève de la compétence du Procureur de la République.

Les cadavres des carnivores domestiques ramassés sur les routes, euthanasiés ou récupérés aux domiciles des particuliers, sont incinérés et les cendres sont stockées à l'installation de stockage de déchets non dangereux de la Rivière Sainte-Etienne.

En 2014 on observe une faible augmentation du nombre de captures de 4% (2849) par rapport à 2013 (2736), qui concerne principalement les captures de chiens. Le nombre de cadavres ramassés stagne avec 2575 ramassages en 2014.

Durant cette année, 2402 euthanasies ont été réalisées par un vétérinaire titulaire d'un mandat sanitaire, dont 1640 chiens et 762 chats.

H. INVESTISSEMENT

Le TCO est confronté à des problèmes de saturation des équipements existants de traitement des déchets végétaux et de gestion d'anciennes décharges. Ce constat nécessite la réalisation de nouveaux équipements pour délester les sites existants, la mise aux normes et la réhabilitation des équipements existants :

- **Des équipements supplémentaires pour traiter les 40.000 T annuelles de déchets verts**

La plateforme à Saint-Paul (Cambaie) a été livrée en 2014. Ce nouvel équipement est dimensionné pour broyer 3.500 tonnes par an de déchets végétaux. Il permettra d'absorber une partie du tonnage traité sur les autres sites.

La plateforme de broyage des déchets verts à Saint-Leu a été livrée, après réalisation de travaux d'extension.

- **Mise en conformité et réhabilitation des équipements existants**

Des études ont été lancées pour la réhabilitation des décharges du Port, de Cambaie et de Côcatre

Par ailleurs, le réseau étendu des déchèteries du TCO encourage l'apport volontaire par l'utilisateur en mettant des lieux de dépôts de déchets au plus proche des habitants. L'objectif du TCO est de l'étendre encore :

- **Une nouvelle déchèterie a été livrée à La Chaloupe Saint-Leu**
- **Une étude préalable aux travaux a été lancée pour la déchèterie de la Saline Les Bains**

I. Synthèse des indicateurs techniques 2003-2014

	unité	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	Ratio national 2005 / 2007/2009 / 2011 Ademe
■ Ordures ménagères résiduelles	t	60 590	60 210	58 636	57 568	56 857	57 560	54 521	57 949	57 541	57 619	56 180	53 583	327 / 316 / 298
Ratio par habitant	kg	333	331	316	304	282	286	271	282	275	271	264	250	
■ Emballages recyclables et papiers	t	1 121	2 612	4 645	4 405	4 439	6 124	6 201	6 638	7 057	7 272	7 294	7 023	41 / 46 / 46
Ratio par habitant	kg	6	14	25	23	22	30	31	32	34	34	34	33	
■ Déchets végétaux et Encombrants (**)	t	27 580	31 043	32 324	39 806	34 040	47 251	49 607	49 423	45 188	42 791	42 281	31 016	16 / 18 / 18
Ratio par habitant	kg	152	171	174	210	169	235	246	241	216	204	202	148	
Dont Déchets végétaux	t	12 168	13 870	14 447	19 835 (***)	20 441	31 907	34 274	35 784	34 817	35 437	35 364	25 397	16 / 18 / 18
Ratio par habitant	kg	67	76	78	105	101	158	170	174	166	169	169	121	
Dont Encombrants	t	15 412	17 173	17 877	19 971 (***)	13 599	15 344	15 333	13 639	10 371	7 354	6 917	5 619	14 / 15 / 12
Ratio par habitant	kg	85	94	96	106	68	76	76	66	50	35	33	27	
Sous-total déchets collectés en porte à porte	t	89 291	93 865	95 605	101 779	95 336	110 935	110 329	114 010	109 786	107 682	105 755	91 622	374
Ratio par habitant	kg	491	516	515	538	473	551	548	555	524	507	497	428	
		9%	5%	2%	6%	-6%	16%	-1%	3%	-4%	-2%	-2%	-13%	
■ Corbeilles à papier	t	377	372	1 028	535	224	162	148	171	185	265	269	369	28 / 29 / 29
Ratio par habitant	kg	-	-	6	8	9	10	10	11	11	12	13	13	
■ Dépôts sauvages	t	196	830	531	815	833	2 040	2 609	3 160	3 494	3 381	3 494	3 432	151 / 170 / 184
Ratio par habitant	kg	15	28	35	39	34	37	40	47	47	54	67	71	
TOTAL	t	92 570	100 218	104 717	112 041	105 019	122 621	123 324	129 275	125 690	125 213	126 357	113 099	577 / 594 / 587
Ratio par habitant	kg	509	551	564	592	521	609	612	630	600	590	594	528	
		8%	8%	4%	7%	-6%	17%	1%	5%	-3%	0%	1%	-10%	

(**) chiffres disponibles de juin 2005 à décembre 2005 - Extrapolation faite de janvier à mai 2005

(***) y compris opérations Chikungunya de 2006

II. LES INDICATEURS FINANCIERS

A. Dépenses d'investissement du service

Les coûts d'investissement du service s'élèvent à **6,194 millions d'Euros**.

Globalement, les investissements sont en forte augmentation (+42%) du fait d'une distribution accrue de matériels de pré collecte liée aux changements de fréquences (+1,5 M€) et d'une reprise des travaux en 2014 (+1,3 M€). Cette augmentation est atténuée par la baisse drastique de l'acquisition des engins de chantiers (-90%) dû au transfert de la compétence traitement au SMTD.

Voir tableau ci-dessous.

Eléments d'analyse

- 1- Acquisition de matériel de pré collecte (achat de bacs, bornes d'apport volontaire, bio composteurs...). En l'occurrence, les dépenses ont très fortement augmenté (+73%) du fait du changement de fréquence appliqué à partir d'août 2014, qui s'est traduit par des distributions accrues de bacs et de bio-composteurs aux usagers, en compensation de la baisse de fréquence.
- 2- Etudes : ce poste est en constante augmentation depuis 2012 du fait de la montée en puissance du TCO sur certaines compétences comme l'énergie, le bruit, l'air. En l'occurrence, les dépenses ont concerné la cartographie du bruit et le lancement du PCET.
- 3- Travaux et études en vue de la réalisation ou réhabilitation d'équipements : plus de 2,1 millions € de travaux et d'études ont été réalisés par la direction des investissements et du patrimoine du TCO pour le compte des compétences de l'environnement.

Les dépenses concernent principalement le traitement des déchets végétaux :

- a. il s'agit principalement de créer ou d'étendre des équipements (livraison des plateformes de broyage de Saint-Leu et de Cambaie, qui représentent à elles seules 1,7 millions d'€),
- b. il s'agit aussi de réhabiliter et mettre aux normes des sites (réhabilitation des trois décharges de Cambaie, Cocâtre, Port pour 235 k€).

Les dépenses ont concerné dans une moindre mesure la collecte (construction neuve de La Chaloupe Saint-Leu et réhabilitation de déchèteries – études pour La Saline Les Bains) et l'errance animale (étude fourrière animale).

- 4- Engins de chantier : dépenses en très forte baisse (-90%) du fait du transfert de la compétence traitement au syndicat, qui transfère la nécessité d'équiper les équipements de traitement à ILEVA.

Les recettes afférentes sont principalement issues du Programme Opérationnel Européen 2007-2013 (subventions aux équipements favorisant la prévention et le tri des déchets : bacs jaunes et bio-composteurs).

DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2014 (en K€)

DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2014 (en K€)									
	DEPENSES					RECETTES			
	2011	2012	2013	2014		2011	2012	2013	2014
Etudes	0	45	130	207	FCTVA	1 931	845	0	990
Subventions d'équipement	42	0	20	15	Subventions	1 887	1 010	692	1 118
Matériel de collecte	1 860	2 080	2 138	3 701	Divers	7	52	5	
Engins de chantier	0	0	1 120	102					
Centre de tri	9 303	193	0	0					
Nouvelles déchèterie	9	1 140	24	20					
Réhabilitation déchèteries	845	1 008	56	144					
Extension Plate forme de compostage	63	1 983	327	2					
Plate forme de St Leu	0	120	137	777					
Plate forme de transit	193	82	33	0					
Plate forme de Cambaie	0	0	40	931					
Réhab décharge Cambaie	0	0	164	55					
Réhab décharge Cocâtre	0	0	15	82					
Réhab décharge Port	0	0	6	99					
Fourrière animale de Cambaie	0	20	26	8					
Panneaux directionnels	0	83	93	47					
Divers	86	48	30	4					
TOTAL	12 401	6 802	4 359	6 194	TOTAL	3 825	1 907	697	2 108

B. Dépenses de fonctionnement du service

Voir tableau ci-dessous.

Le coût de fonctionnement du service s'élève à **44,847 millions d'Euros** soit + 5% par rapport à l'année précédente.

Principaux éléments d'analyse :

L'augmentation s'explique par un surdimensionnement de la contribution du SMTD (dépenses traitement : +2,3 M€), qui a ensuite été remboursée par le SMTD (recette de fonctionnement : +2,7 M€). L'augmentation n'est donc que passagère et apparente.

Globalement en conclusion, l'évolution se caractérise par une stabilité des dépenses de fonctionnement par rapport à l'année précédente, voire une légère baisse (-1,5%) si on retranche les dépenses remboursées par le SMTD (-2,7 M€), traduisant ainsi une maîtrise des dépenses.

Le coût par habitant augmente a priori (211€/habitant). Mais les calculs corrigés du remboursement des 2,7 M€ de contribution SMTD, le font passer à 198 €/habitant, ce qui est en diminution par rapport à 2013 (201 €).

Les charges de collecte (45% du montant total des dépenses) et de traitement (42%) représentent les postes de dépenses les plus importants.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (en K€)

	2010	2011	2012	2013	2014 comptable	2014 corrigé du SMTD	Variation 2014 corrigé/2013	Commentaires
Pré collecte	172	375	375	383	342	342	-11%	maintien du niveau de dépenses
Collecte	18 630	19 875	20 302	20 263	20 081	20 081	-1%	maintien du niveau de dépenses
Traitement	12 838	12 256	12 844	16 409	18 741	16 041	-2%	maintien du niveau de dépenses
Communication - Prévention	2 335	2 375	2 860	3 324	3 171	3 171	-5%	maintien du niveau de dépenses
Masse Salariale	1 489	1 633	1 780	1 983	1 976	1 976	0%	maintien du niveau de dépenses
Autres frais	832	964	493	412	536	536	30%	
Acquisition plate forme de pré tri des encombrants	-	-	1 592	-	-	-		
TOTAL DEPENSES (a)	36 297	37 479	40 246	42 774	44 847	42 147	-1%	baisse globale des dépenses
Evolution entre N et N-1		3%	7%	6%	5%	-1%		Donc maîtrise globale des dépenses.
Nbre d'habitant sur le TCO	205 066	211 743	209 612	212 806	214 106	214 106		
Dépenses par habitant	177	177	192	201	209	197		
Recettes de fonctionnement (b)	3 800	1 730	3 829	3 731	6 464	3 764	73%	2,7M€ de rbst de contribution SMTD
Dépenses nettes (hors recettes) (a) - (b)	32 497	35 748	36 417	39 043	38 383	38 383	-2%	
Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)	19 387	21 233	22 641	24 071	25 508	25 508	6%	augm° des recettes...
Evolution entre N et N-1		10%	7%	6%	6%	6%		
Taux de couverture des dépenses par la TEOM (TEOM/dépenses nettes)	60%	59%	62%	62%	66%	66%		...qui améliore le taux de couverture du coût du service
Partie des dépenses financés par le budget princip	13 110	14 515	13 776	14 973	12 876	12 876		Ponction sur le budget général la plus faible de ces 5 dernières années.

C. Modalités de financement

a) Financement du service

Le service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés est financé :

- par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) à hauteur de 66%,
- et par le budget général de la collectivité : 34%.

Les recettes de TEOM sont en augmentation constante (+6% en 2014), ce qui permet d'améliorer le taux de couverture du service par la TEOM (66% au lieu de 62% en 2013).

Pour compléter le financement du service, il est fait appel au budget général du TCO.

A noter l'effet positif conjugué de l'augmentation des recettes de TEOM et de la maîtrise des dépenses, qui permet de réduire la contribution du budget général à son niveau le plus faible depuis ces 5 dernières années (12,876 M€).

b) Recettes de TEOM

Le taux de TEOM, passé à 15% depuis 2013, est identique pour les 5 communes du TCO. Ce taux reste inchangé pour 2014.

Le taux de TEOM du TCO reste parmi les taux les plus bas de l'île, derrière celui de la CINOR.

Le tableau ci-dessous présente la répartition des redevables de la TEOM par tranche d'imposition pour l'année 2014.

Tranches de TEOM payées	Nombre de redevables		Recettes de TEOM		Recette moyenne de TEOM par tranche
0 € - 50 €	4 218	6%	92 612	0%	21,96
50 € - 100 €	3 801	5%	284 613	1%	74,88
100 € - 150 €	6 517	9%	833 415	3%	127,88
150 € - 200 €	12 139	17%	2 128 441	8%	175,34
200 € - 250 €	12 055	17%	2 698 568	11%	223,85
250 € - 300 €	8 810	12%	2 409 746	10%	273,52
300 € - 350 €	6 641	9%	2 143 009	8%	322,69
350 € - 400 €	4 279	6%	1 596 724	6%	373,15
400 € - 450 €	2 859	4%	1 212 570	5%	424,12
450 € - 500 €	2 190	3%	1 037 712	4%	473,84
> 500€	8 850	12%	10 860 354	43%	1 227,16
TOTAL	72 359	100%	25 297 764	100%	338,04

66% des foyers paient une TEOM < à 300€

Moyenne	338,04
----------------	---------------

En moyenne, la TEOM représente 338 € par foyer fiscal
66% des foyers paient une TEOM < 300€

III. PERSPECTIVES

La stratégie du TCO en matière de déchets, portera principalement sur la confortation de la nouvelle collecte des déchets, sur l'accompagnement du transfert de la compétence traitement au syndicat mixte de déchets, et sur la gestion des incivilités.

Un service public des déchets raisonné

Tandis que le programme local de prévention reste un axe permanent pour réduire les déchets en amont, un axe prioritaire sera de fiabiliser la collecte et de travailler à une qualité de service de haut niveau dans le cadre du nouveau marché de collecte démarré en août 2014. Cela passera par plusieurs leviers : multiplication des contrôles ; adaptation des circuits ; renforcement du Numéro vert et du circuit de gestion des réclamations pour une meilleure résolution des dysfonctionnements.

Garantir un traitement des déchets efficace à un coût maîtrisé

Le TCO poursuivra le transfert de l'activité de traitement au syndicat mixte de traitement de déchets, et apportera sa contribution à l'étude du syndicat sur l'outil 'multifilière' qui servira à dimensionner les futurs équipements.

Communication / répression

Si la communication reste un axe permanent, le volet répression des actes d'incivilité sera activé avec la mise en application d'un protocole de verbalisation conclu entre le TCO et les services municipaux de police.

ANNEXE 1 : DETAIL DE LA GESTION DU PARC DE CONTENANTS

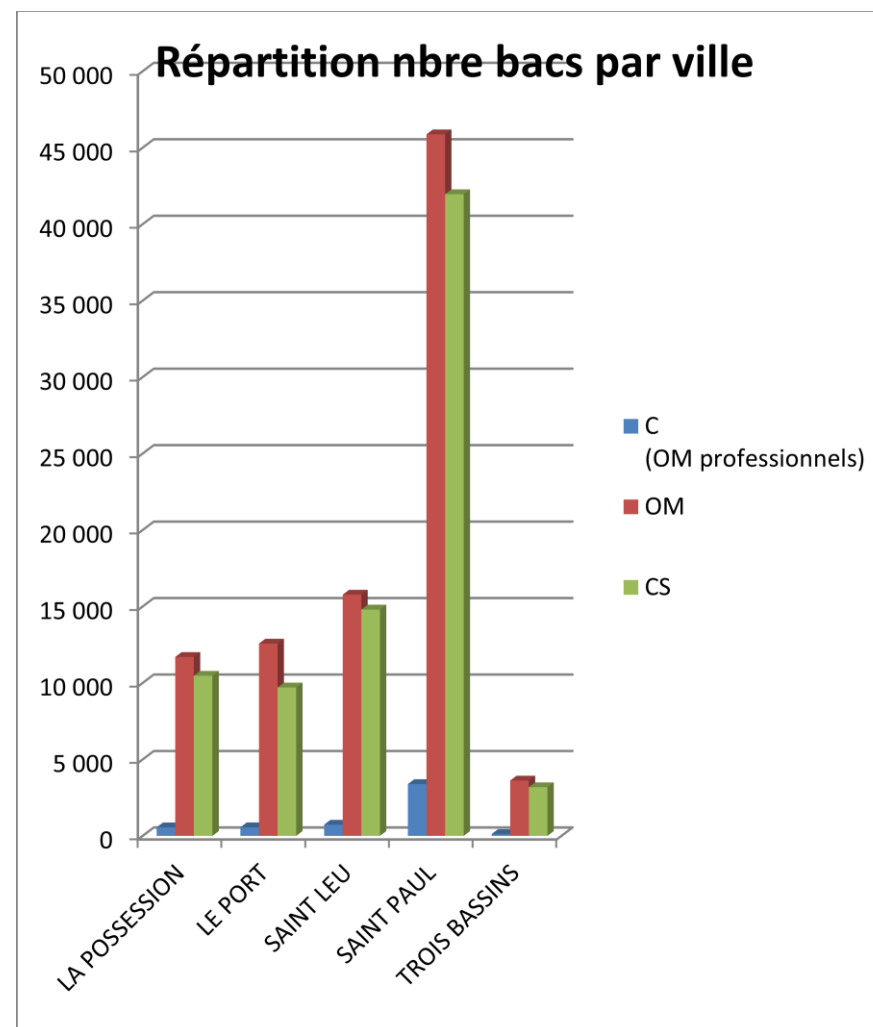
Les bacs roulants – fourniture et livraison



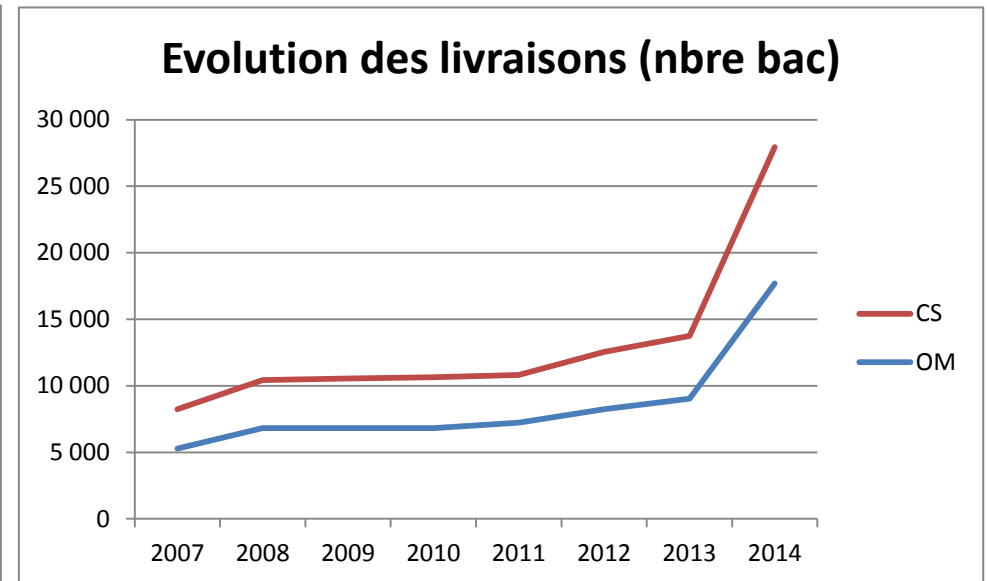
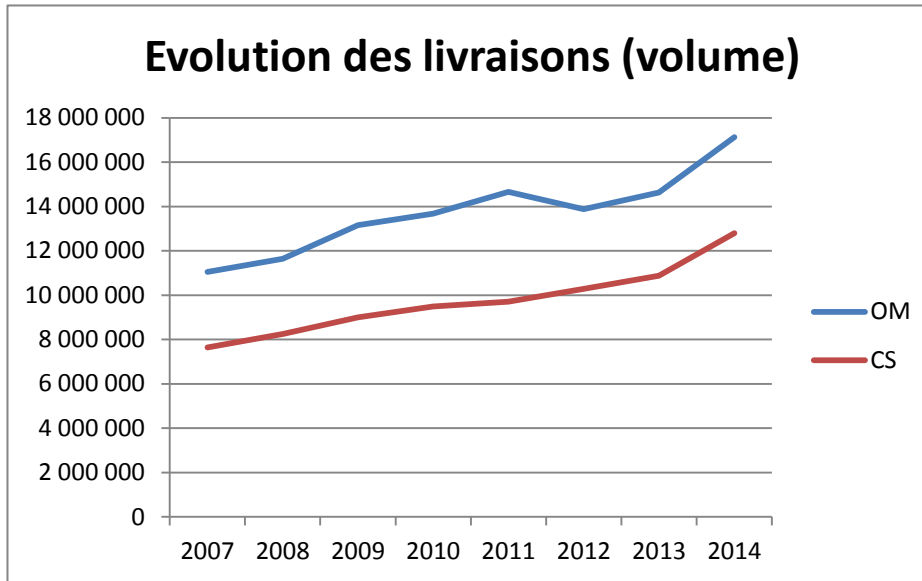
BACS ORDURES MENAGERES RESIDUELLES				
	Volumes 2013 (litres)	Volumes 2014 (litres)	Delta/2013	Litr/hab 2014
La Possession	1 925 520	2 246 020	16,6%	72,31
Le Port	2 260 400	2 549 500	12,8%	68,51
Saint-Paul	7 652 520	8 953 500	17,0%	84,31
Trois Bassins	491 760	613 520	24,8%	82,44
Saint-Leu	2 294 340	2 769 140	20,7%	82,81
Total TCO	14 624 540	17 131 680	17,1%	79,55



BACS EMBALLAGES RECYCLABLES + PAPIERS				
	Volumes 2013 (litres)	Volumes 2014 (litres)	Delta/2013	Litr/hab 2014
La Possession	1 452 400	1 734 240	19,4%	55,83
Le Port	1 427 040	1 595 540	11,8%	42,87
Saint-Paul	5 719 140	6 737 620	17,8%	63,45
Trois Bassins	404 380	476 520	17,8%	64,03
Saint-Leu	1 877 300	2 249 880	19,8%	67,28
Total TCO	10 880 260	12 793 800	17,6%	59,41

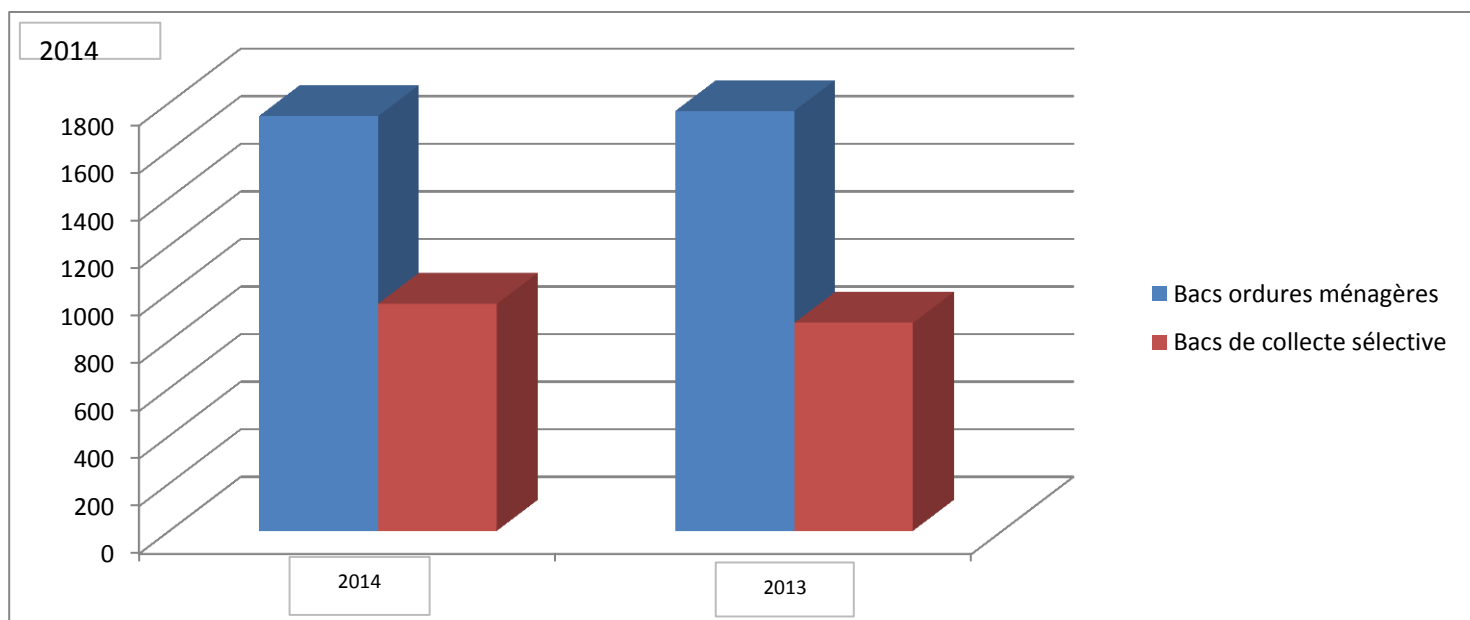


ANNEXE 1 - suite : DETAIL DE LA GESTION DU PARC DE CONTENANTS
Les bacs roulants – fourniture et livraison
Evolution depuis 2007



Les bacs roulants – maintenance

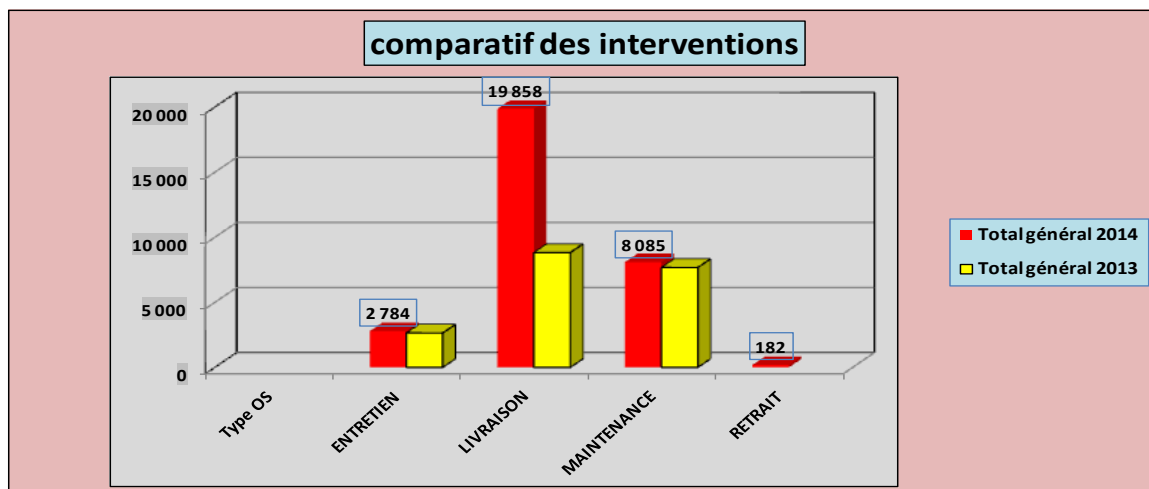
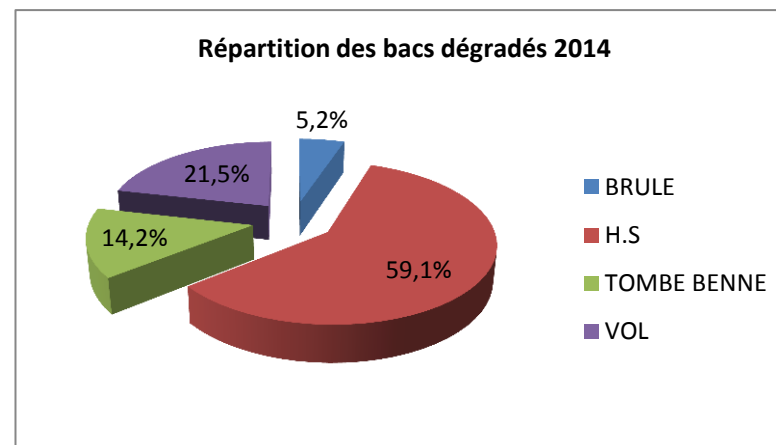
2014	Axe couvercle	Axe roues	Couvercle	Stickers (adresse/code barre / consigne tri / logo TCO)	train de roulement	roue	2014	2013	Delta / 2013
Bacs ordures ménagères	22	35	1490	40	156	87	1743	1765	-1,2%
Bacs de collecte sélective	13	21	749	22	99	50	954	874	9,2%
Total 2012	35	56	2239	62	255	137	2784	2639	5,5%



Les bacs roulants – Interventions 2014 (livraisons / opérations de Maintenance / réparations / retraits)

INTERVENTIONS D'ENTRETIEN (bacs dégradés + réparations) 2014

Interv	Total général	Taux entretien	Rappel 2013 Taux entretien
LA POSSESSION	1468	13,5%	14,7%
LE PORT	1557	14,3%	17,2%
SAINT LEU	1798	16,5%	14,8%
SAINT PAUL	5786	53,2%	50,3%
TROIS BASSINS	260	2,4%	3,0%
Total général	10869		



Les composteurs domestiques - fourniture et livraison en 2014

2014	St Paul		St Leu		Trois Bassins		Le Port		La Possession		Sous Total		Total
	350 L	750 L	350 L	750 L	350 L	750 L	350 L	750 L	350 L	750 L	350 L	750 L	
plastique + bois													
Janvier	76	30	33	4	22	13	22	2	58	12	211	61	272
Février	85	25	31	19	3	0	11	3	23	5	153	52	205
Mars	40	33	29	24	4	1	11	1	16	10	100	69	169
Avril	56	24	21	17	6	1	11	0	18	4	112	46	158
Mai	26	25	22	9	3	0	2	2	6	2	59	38	97
Juin	35	17	18	17	7	0	6	3	3	3	69	40	109
Juillet	341	51	92	31	33	8	22	2	53	26	541	118	659
Août	292	102	50	12	51	19	211	13	98	14	702	160	862
Septembre	247	116	27	19	8	5	23	10	103	24	408	174	582
Octobre	72	105	172	85	23	33	12	7	38	45	317	275	592
Novembre	155	92	37	44	14	18	14	15	28	17	248	186	434
Décembre	309	131	46	5	4	11	4	7	27	8	390	162	552
TOTAL 2014	1734	751	578	286	178	109	349	65	471	170	3310	1381	4691
TOTAL commune 2014	2485		864		287		414		641		4691		
TOTAL 2013	1148	433	515	194	87	25	377	49	336	109	2463	810	3273
TOTAL 2012	680	319	362	155	134	54	138	58	156	106	1470	692	2162
TOTAL 2011	570	313	240	157	42	14	81	9	177	113	1110	606	1716

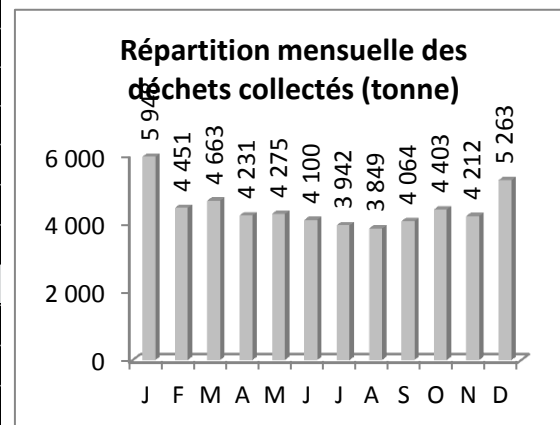
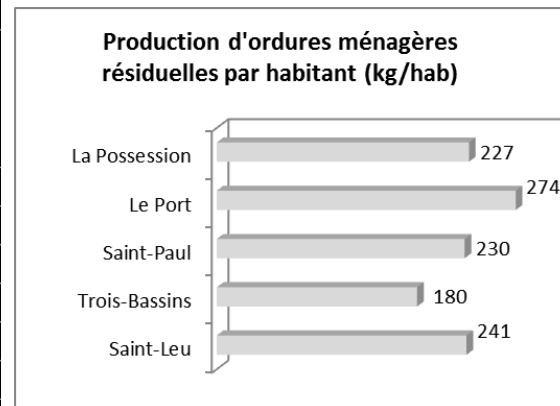
ANNEXE 2 : TONNAGES COLLECTES EN PORTE-A-PORTE

Les ordures ménagères résiduelles

Mois	Tonnages 2014							Total TCO 2014	Tonnages 2013 Mafate *
	La Possession	Le Port	Saint-Paul Bas/Zone 1	Saint-Paul Hauts/Zone 2	Trois-Bassins	Saint-Leu	C3 restaurateurs		
J	805	1 122	870	1 725	102	945	381	5 948	18
F	554	778	922	1 186	98	538	375	4 451	13
M	576	823	955	1 243	97	587	383	4 663	17
A	586	780	590	1 233	109	569	365	4 231	9
M	549	833	608	1 232	106	605	342	4 275	12
J	533	788	586	1 187	83	589	334	4 100	15
J	535	813	586	1 133	103	539	233	3 942	11
A	533	729	428	1 258	113	498	290	3 849	16
S	569	826	446	1 233	125	550	315	4 064	16
O	565	829	563	1 397	122	577	350	4 403	19
N	569	823	477	1 320	113	549	361	4 212	15
D	721	1 010	644	1 653	150	683	403	5 263	20
TOTAL	7 093	10 154	7 676	15 801	1 318	7 229	4 131	53 402	181
Kg/hab	227	269	223	180	224	-	249	292	292

TOTAL 2013	7 093	10 154	7 676	15 801	1 318	7 229	4 131	53 402	181
TOTAL 2013	7 323	10 610	8 355	15 751	1 302	7 539	5 131	56 011	169
Delta 2014/2013	-3,15%	-4,29%	-8,13%	0,31%	1,25%	-4,11%	-19,48%	-4,66%	6,58%

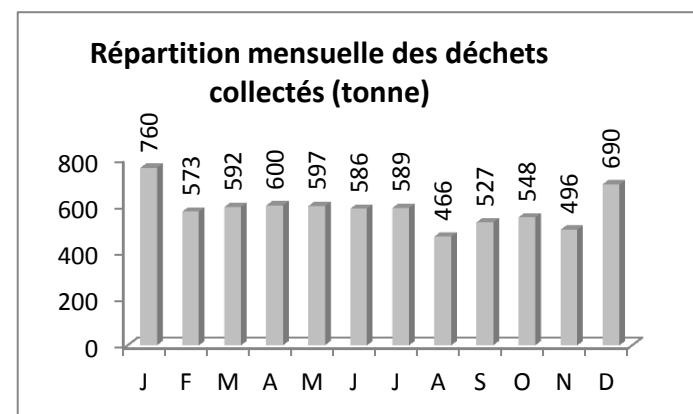
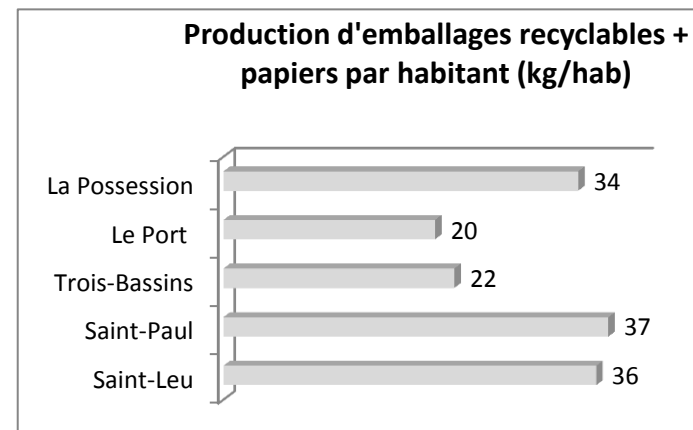
* : tonnage d'ordures ménagères total (ordures ménagères résiduelles + emballages et papiers + verre)



Les emballages recyclables et papiers

Mois	Tonnages 2014						Total TCO 2014
	La Possession	Le Port	Saint-Paul Bas/Zone 1	Saint-Paul Hauts/Zone 2	Trois-Bassins	Saint-Leu	
J	113	85	206	215	14	128	760
F	79	63	157	164	11	98	573
M	83	60	162	175	11	102	592
A	95	75	156	168	14	93	600
M	83	62	173	170	14	94	597
J	94	58	148	179	10	96	586
J	82	76	158	164	14	94	589
A	88	47	63	184	12	71	466
S	73	62	96	205	14	77	527
O	91	66	73	213	15	90	548
N	73	52	74	199	12	86	496
D	108	58	105	278	20	121	690
TOTAL	1062	765	1570	2314	162	1150	7023
Kg/hab	34	20	37		22	36	33

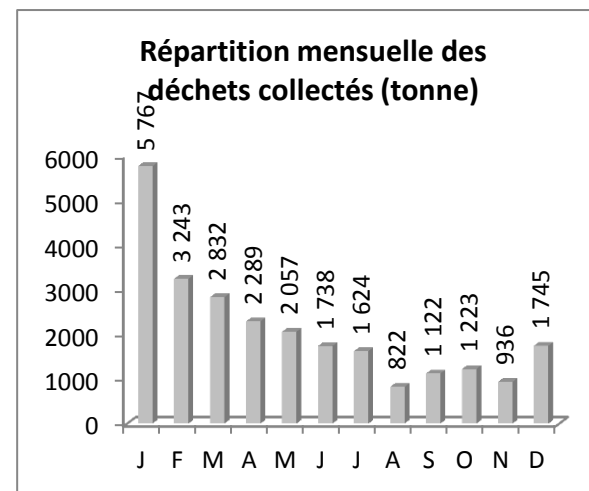
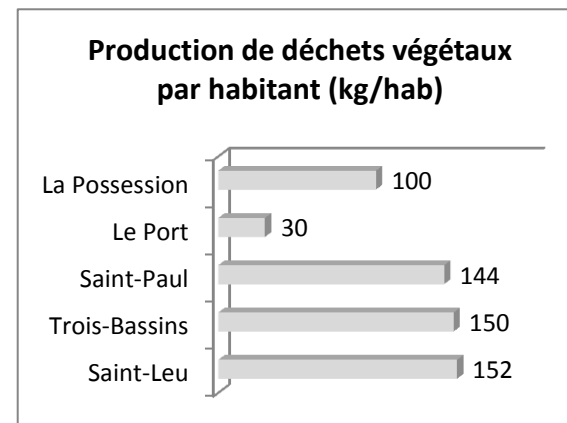
TOTAL 2014	1062	765	1570	2314	162	1150	7023
TOTAL 2013	1059	785	1981	2119	143	1207	7294
Delta 2014/2013	0,32%	-2,52%	-20,75%	9,21%	13,29%	-4,77%	-3,71%



Les déchets végétaux

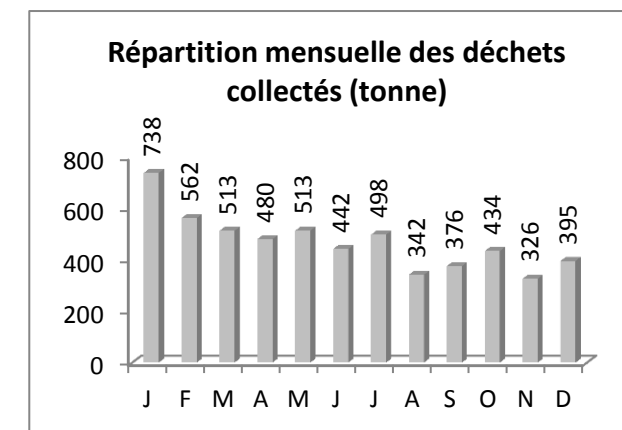
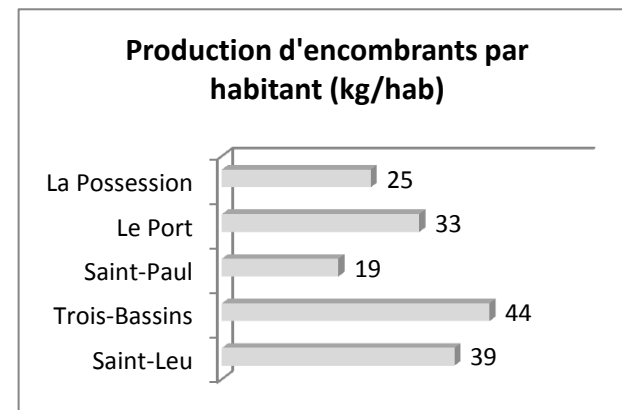
Mois	Tonnages 2014						Total TCO
	La Possession	Le Port	Saint-Paul Bas/Zone 1	Saint-Paul Hauts/Zone 2	Trois-Bassins	Saint-Leu	
J	783	464	1531	1761	206	1022	5767
F	354	128	770	1289	133	570	3243
M	336	100	534	1114	140	609	2832
A	310	77	480	792	97	534	2289
M	234	70	434	730	122	466	2057
J	185	62	416	587	101	388	1738
J	154	62	364	556	93	395	1624
A	102	17	173	486	1	43	822
S	144	28	179	511	42	218	1122
O	184	41	187	561	51	200	1223
N	120	27	199	394	46	150	936
D	231	49	281	818	66	301	1745
TOTAL	3137	1124	5547	9598	1097	4894	25397
Kg/hab	100	30	144		150	152	119

TOTAL 2014	3137	1124	5547	9598	1097	4894	25397
TOTAL 2013	3557	1290	9006	12556	1618	7336	35363
Delta 2014/2013	-11,79%	-12,89%	-38,40%	-23,56%	-32,20%	-33,30%	-28,18%



Les encombrants

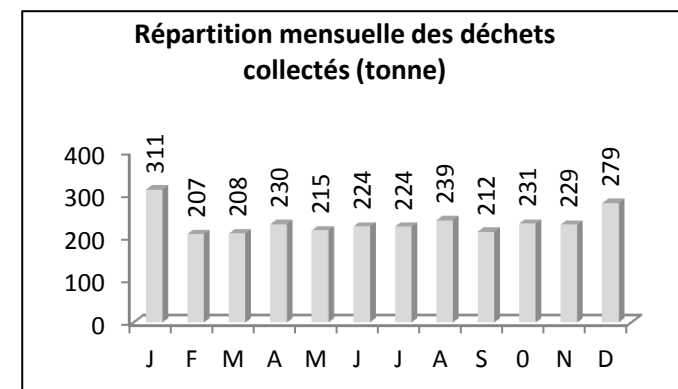
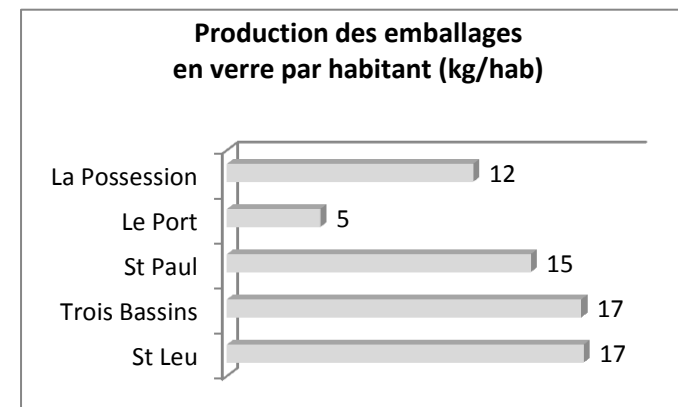
Mois	Tonnages 2014						
	La Possession	Le Port	Saint-Paul Bas/Zone 1	Saint-Paul Hauts/Zone 2	Trois-Bassins	Saint-Leu	Total TCO
J	101	120	102	173	44	198	738
F	74	112	55	183	34	105	562
M	65	112	42	105	40	150	513
A	71	104	43	107	35	121	480
M	80	112	43	101	34	144	513
J	64	108	33	105	29	103	442
J	49	115	44	107	39	143	498
A	48	61	63	109	14	47	342
S	52	90	64	83	12	74	376
O	46	124	67	114	14	69	434
N	59	77	61	84	11	35	326
D	64	105	66	83	21	56	395
TOTAL	773	1 239	683	1 355	325	1 243	5 619
Kg/hab	25	33	19	44	39	26	0
TOTAL 2014	773	1 239	683	1 355	325	1 243	5 619
TOTAL 2013	966	1 444	552	1 844	472	1 639	6 917
Delta 2014/2013	-19,93%	-14,22%	23,63%	-26,48%	-31,01%	-24,15%	-18,76%



ANNEXE 3 : TONNAGES COLLECTES EN APPORT VOLONTAIRE Les emballages en verre

Mois	2014					Total 2014
	La Possession	Le Port	St Paul	Trois Bassins	St Leu	
J	38	15	185	15	58	311
F	26	18	112	12	39	207
M	26	13	116	15	38	208
A	36	11	128	13	41	230
M	24	19	118	13	41	215
J	28	12	119	14	52	224
J	25	12	141	7	39	224
A	25	15	142	9	49	239
S	58	13	72	11	59	212
O	37	18	133	6	38	231
N	28	16	140	7	39	229
D	27	12	164	6	70	279
TOTAL	377	173	1569	127	563	2810
Tonnage / hab	12	5	15	17	17	13

TOTAL 2013	325	166	1578	121	520	2709
Delta 2014/2013	16,25%	4,03%	-0,58%	5,40%	8,35%	3,70%



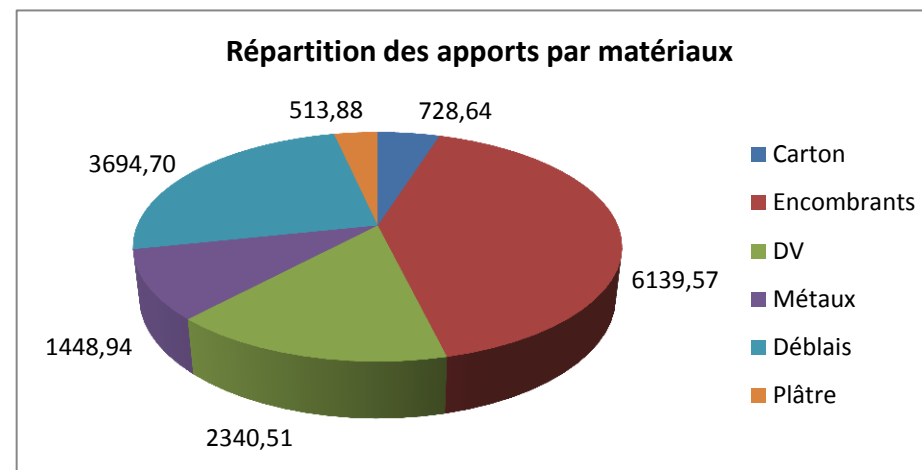
ANNEXE 4 : APPORTS VOLONTAIRES EN DECHETERIES
Filières de valorisation

TYPE DE DECHETS	VALORISATION	LIEU	PRESTATAIRE
Déchets végétaux	Compostage	Plate-Forme de compostage du Port	HCE
	Broyage	Plate – forme de broyage de St-Leu	Régie
Gros métaux / verre	Recyclage	Zac environnement du Port	Métal réunion
Gravats	Concassage	Centre de gestion des déchets du BTP à Cambaie	Valorun
Encombrants	Pré-tri/ Enfouissement	Centre de tri du port /CET de la Rivière St-Etienne	CYCLEA /CIVIS
Cartons-Papiers-Journaux	Recyclage	Centre de tri du Port	CYCLEA
Huiles de vidange	Valorisation thermique	Usine thermique de Bois-Rouge	Sovidange
Batteries	Valorisation matière	Export Métropole	CRMM (ATBR)
Piles	Valorisation matière	Export Métropole	CRMM (Corépile)
Plastique-Emballages	Recyclage	Centre de tri du Port	CYCLEA
DEEE	Recyclage	Centre de traitement des DEEE à St André	RVE

Les apports en déchèteries

<i>Déchetterie</i>	<i>Carton</i>	<i>Encombrants</i>	<i>DV</i>	<i>Métaux</i>	<i>Déblais</i>	<i>Plâtre</i>	<i>Total tonnage 2014</i>	<i>Total tonnage 2013</i>	<i>Delta</i>
Etang	143,10	851,16	325,19	193,36	546,48	114,60	2173,89	2147,35	1,24%
Hermitage	61,64	514,68	173,90	105,16	479,64	91,14	1426,16	1368,60	4,21%
Guillaume	43,32	381,34	168,02	0,00	76,54	0,00	669,22	667,62	0,24%
Plateau Caillou	80,62	750,76	321,64	222,92	405,16	0,00	1781,10	1751,03	1,72%
Mont-Roquefeuil	68,16	450,06	200,16	109,38	312,56	0,00	1140,32	1033,80	10,30%
<i>Sous total St Paul</i>	396,84	2948,00	1188,91	630,82	1820,38	205,74	7190,69	6968,40	3,19%
Pointe des Châteaux	29,14	436,65	138,22	101,00	228,06	0,00	933,07	807,88	15,50%
Thénor	60,12	784,76	174,88	179,14	274,20	143,72	1616,82	1485,80	8,82%
<i>Sous total St Leu</i>	89,26	1221,41	313,10	280,14	502,26	143,72	2549,89	2293,68	11,17%
Marine	81,86	428,82	188,02	134,88	453,00	104,96	1391,54	1332,64	4,42%
ZA le Port	76,36	607,80	255,82	126,42	434,00	0,00	1500,40	1412,84	6,20%
<i>Sous total Port</i>	158,22	1036,62	443,84	261,30	887,00	104,96	2891,94	2745,48	5,33%
Capucines	16,28	288,90	121,38	114,00	101,50	0,00	642,06	585,24	9,71%
St Laurent	68,04	644,64	273,28	162,68	383,56	59,46	1591,66	1534,38	3,73%
<i>Total tonnage 2014</i>	728,64	6139,57	2340,51	1448,94	3694,70	513,88	14866,24		
<i>Total tonnage 2013</i>	702,18	5753,24	2282,21	1369,93	3492,28	527,34		14127,17	
<i>Delta</i>	3,77%	6,71%	2,55%	5,77%	5,80%	-2,55%		5,23%	

Déchetterie TCO	Batteries	Huile	Pile
Etang	243	679	1584
Guillaume	359	580	900
Hermitage	66	308	881
Plateau Caillou	630	1456	2731
Mont-Roquefeuil	260	439	1844
Sous total St Paul	1558	3462	7940
Pointe des Châteaux	311	1051	3346
Thénor	388	1095	1565
Sous total St Leu	699	2146	4911
Marine	591	2620	3575
ZA le Port	610	1974	4319
Sous total Port	1201	4594	7894
Capucines	479	960	1930
St Laurent	614	1224	2686
Total DMS	4551	12386	25361

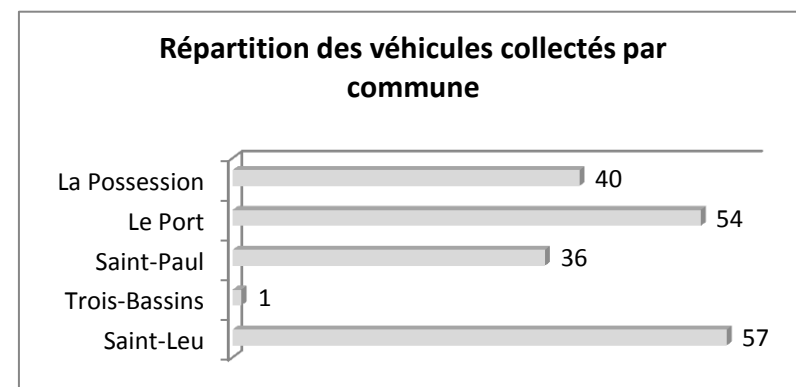
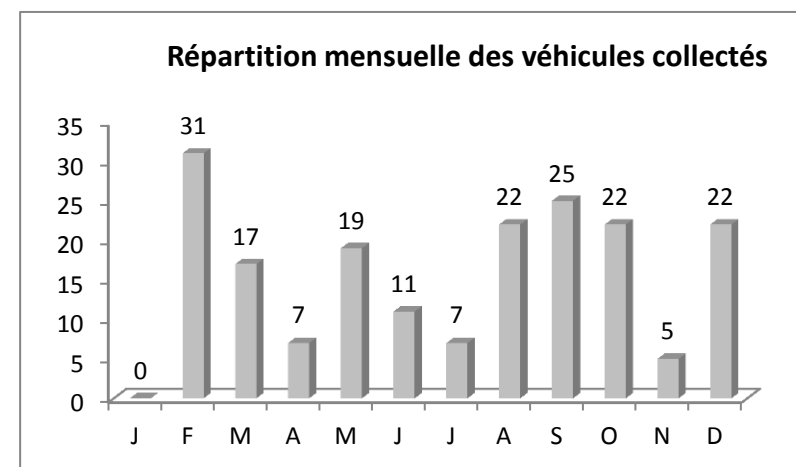


La fréquentation des déchèteries

		Etang	Port	Guillaume	Trois Bassins	Possession	St Gym	P. des chateaux	Thénor	Plateau Caillou	Roquefeuil	Zone Artisanale	Sous -Total
J	particuliers	725	613	509	799	759	617	509	1 157	464	318	406	6876
	professionnels	229	368	42	45	116	251	609	83	181	271	462	2657
	total	954	981	551	844	875	868	1118	1240	645	589	868	9533
F	particuliers	420	541	377	450	716	519	431	850	382	389	298	5373
	professionnels	309	473	64	53	272	386	440	192	319	402	629	3539
	total	729	1014	441	503	988	905	871	1042	701	230	561	7985
M	particuliers	872	675	623	566	1179	851	876	1 314	1 590	539	209	9294
	professionnels	490	686	89	105	454	442	203	206	462	367	525	4029
	total	1362	1361	712	671	1633	1293	1079	1520	2052	906	734	13323
A	particuliers	742	587	492	473	1053	842	796	1 036	1 830	696	300	8847
	professionnels	681	662	86	134	440	409	190	177	498	552	612	4441
	total	1423	1249	578	607	1493	1251	986	1213	2328	1248	912	13288
M	particuliers	890	744	486	498	1320	792	832	1 024	1 701	641	362	9290
	professionnels	786	581	78	99	398	377	114	144	499	499	667	4242
	total	1676	1325	564	597	1718	1169	946	1168	2200	1140	1029	9163
J	particuliers	744	574	405	497	1115	745	881	1102	1 483	712	262	8520
	professionnels	732	590	70	130	398	353	160	149	522	453	639	4196
	total	1476	1164	475	627	1513	1098	1041	1251	2005	1165	901	12716
J	particuliers	1025	794	551	585	1358	952	782	1 429	1 707	901	495	10579
	professionnels	720	676	97	132	349	377	157	221	432	568	753	4482
	total	1745	1470	648	717	1707	1329	939	1650	2139	1469	1248	15061
A	particuliers	1252	824	668	718	1474	1071	986	1 655	1 956	851	551	12006
	professionnels	686	661	110	144	291	371	196	178	363	737	620	4357
	total	1938	1485	778	862	1765	1442	1182	1833	2319	1588	1171	16363
S	particuliers	914	774	590	628	1172	811	996	1264	1534	898	336	9917
	professionnels	705	718	133	129	398	414	280	377	328	743	780	5005
	total	1619	1492	723	757	1570	1225	1276	1641	1862	1641	1116	10303
O	particuliers	898	793	643	787	1180	857	1090	1491	2121	847	288	10995
	professionnels	595	789	116	152	353	404	254	310	506	755	1070	5304
	total	1493	1582	759	939	1533	1261	1344	1801	2627	1602	1358	10712
N	particuliers	834	727	603	602	1172	768	1075	1275	1596	561	181	9394
	professionnels	446	661	155	122	322	310	277	227	395	673	681	4269
	total	1280	1388	758	748	1494	1078	1352	1502	1991	1234	862	13687
D	particuliers	998	762	654	748	1335	1039	1162	1483	1034	702	449	10366
	professionnels	561	624	135	123	313	360	364	236	218	610	727	4271
	total	1559	1386	789	871	1648	1399	1526	1719	1252	1312	1176	14637
Total 2014	particuliers	10314	8408	6601	7351	13833	9864	10416	15080	17398	8055	4137	111457
	professionnels	6940	7489	1175	1368	4104	4454	3244	2500	4723	6630	8165	50792
	total	17254	15897	7776	8719	17937	14318	13660	17580	22121	14685	12302	162249
Total 2013	particuliers	7792	6859	5179	6281	10055	8139	6027	11582	13745	3693	3726	83078
	professionnels	4252	6916	877	940	2767	3902	5080	1852	3709	3763	7069	41127
	total	12044	13775	6056	7221	12822	12041	11107	13434	17454	7456	10795	124205
Delta 2013/2014	particuliers	32,37%	22,58%	27,46%	17,04%	37,57%	21,19%	72,82%	30,20%	26,58%	118,12%	11,03%	34,16%
	professionnels	63,22%	8,29%	33,98%	45,53%	48,32%	14,15%	-36,14%	34,99%	27,34%	76,19%	15,50%	23,50%
	total	43,26%	15,40%	28,40%	20,75%	39,89%	18,91%	22,99%	30,86%	26,74%	96,96%	13,96%	30,63%

ANNEXE 6 : LA COLLECTE ET L'ELIMINATION DES EPAVES DE VEHICULES

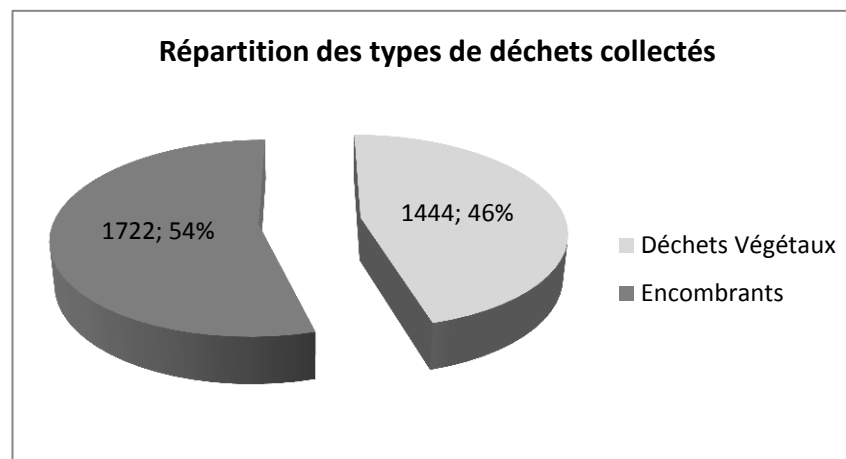
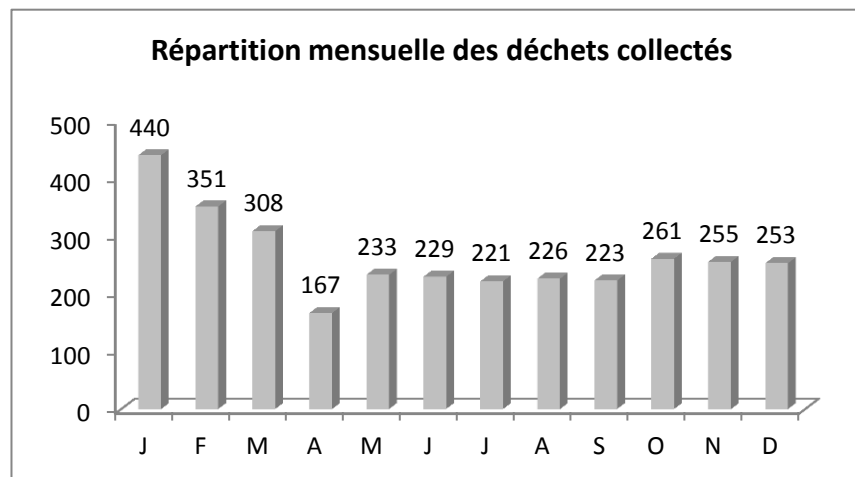
	La Possession	Le Port	Saint-Paul	Trois-Bassins	Saint-Leu	Total
J	0	0	0	0	0	0
F	6	7	9	0	9	31
M	0	12	1	0	4	17
A	3	0	0	0	4	7
M	7	12	0	0	0	19
J	0	1	4	0	6	11
J	0	1	1	0	5	7
A	10	4	7	0	1	22
S	2	2	6	0	15	25
O	3	6	1	1	11	22
N	4	1	0	0	0	5
D	5	8	7	0	2	22
Total 2014	40	54	36	1	57	188
Total 2013	21	28	88	5	41	183
Delta 2014 / 2013	90%	93%	-59%	-80%	39%	3%



ANNEXE 7 : LA LUTTE CONTRE LES DEPOTS SAUVAGES

2013	Déchets Végétaux	Encombrants	Total
J	273	168	440
F	174	177	351
M	151	157	308
A	66	100	167
M	103	130	233
J	101	129	229
J	88	134	221
A	110	116	226
S	68	155	223
O	99	162	261
N	111	144	255
D	102	151	253
Total 2013	1444	1722	3167

Total 2012	1586	1795	3494
Delta 2013/2012	-9%	-4%	-9%



ANNEXE 8 : LA LUTTE CONTRE L'ERRANCE ANIMALE

	Captures		Ramassages cadavres		Total	
	Chiens	Chats	Chiens	Chats	Chiens	Chats
La Possession	193	82	147	112	340	194
Le Port	292	99	216	263	508	362
Saint-Paul	1020	478	818	458	1838	936
Trois Bassins	159	37	90	31	249	68
Saint-Leu	371	118	275	165	646	283
SOUS TOTAL	2035	814	1546	1029	3581	1843
TOTAL 2014	2849		2575		5424	
TOTAL 2013	2736		2558		5294	
Delta	4%		1%		2%	

63 chiens ont été cédés à des associations de protection animale

52 chiens et 2 chats ont été rendus à leur propriétaire respectif

7 chiens mordeurs et 22 chiens de catégorie ont été capturés

1640 chiens et 762 chats ont été euthanasiés

30 chiens et 14 chats sont décédés en captivité